

**PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL  
du 08 mars 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le huit mars à dix-huit heures, le comité syndical, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni à POUZILHAC, en séance publique sous la présidence de Monsieur Frédéric LEVESQUE, Président du SICTOMU.

**PRÉSENTS :**

**Mesdames:** H. RUFFENACH., C. ROY, E. CLAUX, F. DURANDO, M. FEI DA SILVA, G. QUEMA, M. CLERMONT, S. HUGUES, M-B. VEZON, G. NÉRON, N. VINOLO, E. JACQUEMIN, N. FABIÉ, J. BASTID, N. DELJARRY

**Messieurs :** J-L BORDEL, L. BOUCARUT, G. DAUTREPPE, B. BARLIER, C. COURRIOUX, J. VALLESPI, P. VINÇON, P. ROUVIER-COROUGE, E. SOURO, Y. MAZEL, P. MEJEAN, J-F. GOURIOU, L. DIOGON, P. GISBERT, J-P. CARON, J. FERRIER, G. BEYOU, P. BONALDA, F. LEVESQUE, D. SERRE, C. PAILHON, F. BRUYERE, P. DUBOIS DE MATTEIS, D. GILLES, P. VALENTIN, A. ROUAUD, L. VEYRAT, P. JEAN, R. SERRET, B. CANAL, F. MAZIER, L. BOYER, G. BONNEAU, L. FRANÇOIS, A. MABIRE, C. EKEL, J. CERVERA

**POUVOIRS :**

- 1-M. BONNET Christian donne procuration à M. BOUCARUT Laurent
- 2-M. COLAS Dominique donne procuration à M. VALLESPI Joachim
- 3-Mme VIOLA Elisabeth donne procuration à Mme HUGUES Sabine
- 4-M. FONTVIEILLE Olivier donne procuration à Mme VINOLO Nathalie
- 5-Mme MAILLE Evelyne donne procuration à M. CANAL Bernard
- 6-M. CAUNAN Jacques donne procuration à M. BONNEAU Gérard

**EXCUSÉS :**

**Mesdames:** BRAULT Julie, CORBIERE-CICERON Lysianne, VIOLA Elisabeth, RIFAUD Nathalie, MAILLE Evelyne

**Messieurs:** SABIANI Pierre-Jean, BONNET Christian, GUILLAUMONT Rodolphe, DAVID Eric, COLAS Dominique, DUFAUD Alexandre, BALDET Philippe, GENVRIN Michel, CARTAILLER Nicolas, MOULIN Jean-Marie, FONTVIEILLE Olivier, VINCENT Dominique, MARCHAND Camille, MORANNE Stéphane, CAUNAN Jacques, RIEU Bernard, BELE Ddier

**Délégués arrivés en cours de séance :**

Madame FABIE Nathalie est arrivée à 18h20, au point consacré au DOB  
Madame CLAUX Elodie est arrivée à 18h35, au point consacré au DOB

**Délégué parti en cours de séance :**

Monsieur FRANCOIS Laurent est parti à 19h30, au point consacré à l'examen des opérations budgétaires (information sur les décisions prises)

Le Président de séance a ouvert et débuté ce comité syndical à 18 h 05 en remerciant la commune de POUZILHAC pour son accueil.

### 1. Désignation du secrétaire de séance

Le Président **PROPOSE** aux délégués intéressés de se manifester.

Monsieur Philippe ROUVIER-COROUGE, de la commune de FLAUX, Communauté de Communes Pays d'Uzès, propose ses services comme secrétaire de séance

**Adopté à l'unanimité**

### 2. Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 23 novembre 2021

Rapporteur : M. Frédéric LEVESQUE, Président

#### Délibération :

Le Président **PROPOSE** au Comité syndical :

- D'approuver le précédent procès-verbal.

*Cf. document joint*

**Adopté à l'unanimité**

### 3. Installations de nouveaux délégués

Rapporteur : M. Frédéric LEVESQUE, Président

#### Délibération :

VU l'article L5711-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) soumettant les syndicats mixtes constitués exclusivement de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale aux dispositions communes à l'ensemble de ces établissements et aux règles particulières des syndicats Intercommunaux,

Considérant les statuts du SICTOMU fixant le nombre et la répartition des sièges du Syndicat comme suit : « Le Syndicat est administré par un comité composé, par commune associée, de DEUX délégués titulaires et de deux délégués suppléants » soit 70 membres au total,

VU l'article L5211-8 du code général des collectivités territoriales prévoyant le remplacement de délégués en cas de vacance,

CONFORMEMENT à la délibération de la communauté de communes Pays d'UZES en date du 07/02/2022 désignant les représentants de la commune de SAINT LAURENT LA VERNEDE, suite au départ de M. DELARBRE

Le Président **PROPOSE** au Comité Syndical :

- de prendre acte de la désignation des délégués suivants et de les installer au sein de l'assemblée délibérante du SICTOMU :

➤ Commune de SAINT LAURENT LA VERNEDE

Titulaires: Monsieur Olivier FONTVIEILLE et Madame Nathalie VINOLO

- *Liste des délégués du SICTOMU jointe*

**Point acté**

## PREMIERE PARTIE : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Examinée en Commission des Finances du 24 février 2022,  
Examinée en Bureau le 1<sup>er</sup> mars 2022.

Exercice obligatoire depuis la loi n° 92-125 du 6 Février 1992 (article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales), le Débat d'Orientation Budgétaire est l'occasion de vérifier la pertinence des lignes d'action directrices proposées et adoptées par le Comité Syndical en matière budgétaire.

Ce débat a lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget et constitue la première étape du calendrier budgétaire ;

il rythme toute la vie décisionnelle de la collectivité et présente un triple objectif :

- ✓ Discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- ✓ Informer le Comité Syndical sur l'évolution de la situation financière de la collectivité,
- ✓ Ouvrir aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Il constitue ainsi un moment important et stratégique de discussion entre les élus en vue de la construction du budget primitif 2022.

Le Débat d'Orientation Budgétaire n'a aucun caractère décisionnel mais doit cependant faire l'objet d'une délibération afin de témoigner du respect de la loi, il est une formalité nécessaire à la validation de la procédure de vote du budget, son non-respect pouvant entraîner l'annulation du budget (TA Versailles, 28 décembre 1993, Commune de Fontenay le Fleury).

Pour vous accompagner dans cet « exercice », un document vous sera présenté qui reprend notamment les éléments exposés dans le rapport ci-après.

### Bilan de l'exercice 2021 et résultat définitif

#### 4. Résultat de clôture

##### Les résultats de l'exercice 2021 :

- Section d'investissement	- 102 878.07 €
- Section de fonctionnement	+ 502 961.96 €
- Total	+ 400 083.89 €

Le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2021 devrait être minoré de 133 485.60 € puisque a été versé par sud Rhône environnement les annuités 2019 et 2020 les soutiens financiers CITEO sur les performances de collecte sélective. Aussi, le résultat de l'exercice budgétaire 2021 devrait présenter un excédent de 265 598.29 €

Compte tenu des résultats reportés, l'exercice 2021 a été clôturé et les résultats cumulés sont :

Résultat de la section de fonctionnement :	2 302 961.96 €
Résultat de la section d'investissement :	1 226 195.52 €
Résultat de clôture de l'exercice :	3 529 157.48 €

#### 5. Restes à réaliser

Dépenses d'investissement :	486 998.38 €
-----------------------------	--------------

#### 6. Résultat définitif

De la section de Fonctionnement :	2 302 961. 96 €
De la section d'Investissement :	739 197. 14 €
Cumulé :	3 042 159. 10€

Nb : Pour faire face au risque de règlement de la Valeur nette comptable Ecoval, une somme de 1 M€ doit être mise en réserve.

## Éléments descriptifs

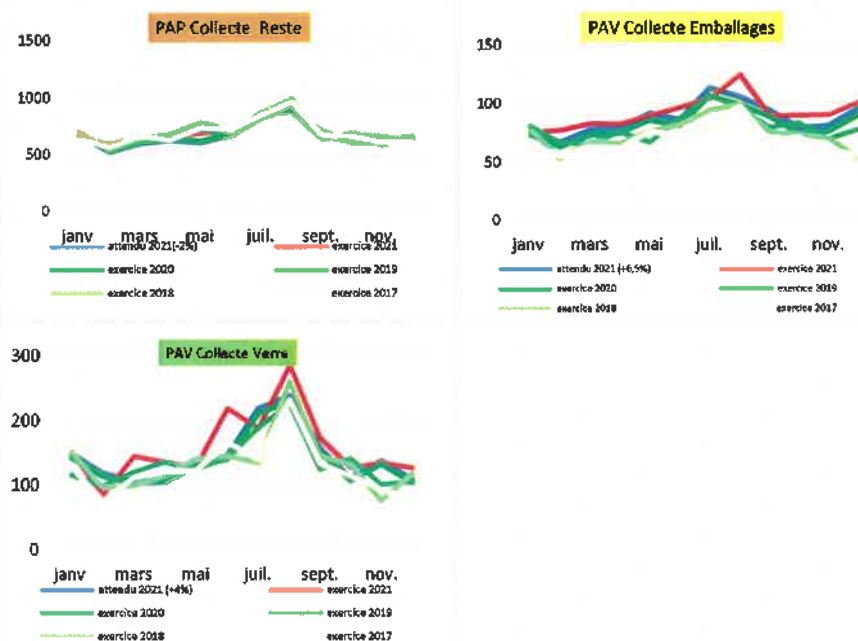
### 7. Population totale, activité touristique et télétravail

Population desservie*	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
En habitants	34 456	34 802	35 073	35 351	35 510	35 469	35 527	35 460	35402
Variation de population	+ 1.2%	+ 1.1%	+ 0.78 %	+0.793%	+ 0.45 %	- 0.12 %	- 0.34 % à périmètre constant	-0.19 %	- 0.16 %

Population totale Base INSEE 2019 (le recensement au 1<sup>er</sup> janvier 2022 est le fruit du recensement INSEE 2019 et peut présenter une légère distorsion avec la réalité du fait du différé d'enregistrement).

Sur le plan démographique à l'analyse des données INSEE de recensement nous notons la **stabilité de la population** avec une très légère tendance à la décroissance.

Mais au-delà de la population résidente de façon habituelle, il convient d'observer que notre **territoire touristique** est fortement impacté par la saisonnalité ainsi nous pouvons observer un **doublage de la production de déchets** de reste entre les mois de février et d'août. Alors même que de façon générale en France nous observons une minoration des déchets produits durant la période estivale.



Cette situation s'explique facilement par un taux de résidences secondaires très élevé puisqu'il atteint 17.78% des logements du territoire. Et qu'il convient d'observer que certains établissements de plein air (campings) représentent une population durant la période estivale égale ou supérieure à la quatrième commune de notre territoire.

Nombre de logements 2017	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants	Total
En pourcentage	73.45 %	17.79 %	8.76 %	100 %
En nombre	15 679	3796	1870	21 345

Mais au-delà des variations de population saisonnière habituelles, il convient de prendre en compte les évolutions qui ont été engendrées du fait de la situation de pandémie. Ainsi, il est à noter une très forte augmentation de la quantité de déchets collectés sur le territoire puisqu'en moyenne tous flux confondus nous observons un accroissement de + 7.2 % des tonnages collectés.

- + 1.8 % pour le reste,
- + 13.7 % pour le verre,
- + 12.2 % pour les emballages,
- + 3.0 % pour le papier,
- + 16. % pour les cartons,
- .....

Cette situation était même particulièrement inquiétante en début d'année d'un point de vue budgétaire puisque nous observons au premier semestre sur notre flux principal (Reste) + 12 % en février, +6.5 % en mars, + 3.1% en avril + 11.6 % en mai alors que nous espérions une baisse de -2 % du global au regard des efforts engagés.

Ces données montrent que nous avons, notamment durant le premier trimestre, et jusqu'au mois d'avril, eu une occupation très significative des résidences secondaires habituellement inoccupées. Et il est fort probable que nous devons cette situation à la pratique du télétravail ou l'installation hivernale de nombreux retraités. Puis, la saison a retrouvée avec la fin du printemps, un rythme de fonctionnement plus habituel.

Et sans les économies engagées sur la valorisation des flux de déchèteries et la contraction de la production au troisième et quatrième trimestre, la situation aurait été financièrement compliquée.

## 8. Tonnages traités en 2021

Ces tonnages se décomposent comme suit :

Nature du déchet	Tonnage 2017	Tonnage 2018	Tonnage 2019	Tonnage 2020	Tonnage 2021	Proportion 2021	Ratio KG/an/hab.	Évolution 2021/2017	Évolution 2021/012020
Emballages	825	889	956	985	1105	4.7 %	32.1	+ 34.0 %	+ 12.2 %
Papier	842	861	791	679	699	3.0 %	20.3	- 17.0 %	+ 3.0 %
Verre	1590	1687	1698	1 715	1955	8.4 %	55.1	+ 25.4 %	+ 13.7 %
<b>Total CS</b>	<b>3 257</b>	<b>3 437</b>	<b>3 445</b>	<b>3 379</b>	<b>3 759</b>	<b>16.1%</b>	<b>107.5 kg/an /hab</b>	<b>+ 16.4%</b>	<b>+ 11.1 %</b>
Reste	8296	8496	8200	8110	8255	35.4%	239.7	-0.5 %	+1.8 %
<b>Total collecte</b>	<b>11 553</b>	<b>11 933</b>	<b>11 645</b>	<b>11 489</b>	<b>12 013</b>	<b>51.5 %</b>	<b>348.8</b>	<b>+3.98 %</b>	<b>+4.56 %</b>
Déchèteries + carton pro	9 801	10 392	10 532	10 279	11 331*	48.5 %	329.1	+15.61 %	+10.23%
<b>Total général</b>	<b>21 354</b>	<b>22 325</b>	<b>22 177</b>	<b>21 768</b>	<b>23 345</b>	<b>100%</b>	<b>678.0</b>	<b>+ 9.32 %</b>	<b>+7.24%</b>

\* dont 2333 tonnes de déchets verts broyés et valorisés en agriculture ou en réhabilitation de carrière localement

### L'impact de la situation de Pandémie

De fait dans ce contexte très particulier de pandémie Covid 19, les résultats de collectes ont été et risquent d'être à moyen terme assez fortement impactés.

Ainsi, la production de déchets s'est déplacée dans le temps et dans l'espace. Pour exemple, il a été observé une réduction des quantités de déchets produits sur l'hyper centre d'Uzès avec notamment

une baisse très importante des déchets de reste collectés au niveau des colonnes enterrées du centre-ville.

Mais la fermeture des commerces et établissements touristiques a été fortement compensée en début d'année par l'utilisation importante des résidences secondaires notamment pour accueillir de nombreux retraités ou des salariés en télétravail.

Cette situation corroborée par la mise sous tension du marché de l'immobilier devrait se traduire au niveau du territoire dans un premier temps par une augmentation des flux de déchets générés (et ce, sans recettes nouvelles), puis progressivement par la réduction du taux de résidences secondaires au profit des résidences principales (avec une légère augmentation du montant financier généré par la TEOM) puis enfin par la consolidation de la situation par la réalisation de constructions neuves.

De fait il faut s'attendre dans les prochaines années à un rehaussement de la production générale de déchets sur le territoire.

#### **La variation et la répartition des flux :**

Au final, le SICTOMU a assuré au cours de l'exercice 2021 la collecte et l'enlèvement de **23 345 tonnes** de déchets contre **21 768** en 2020. Soit 1577 tonnes de plus représentant une **hausse de 7.24 % des tonnages** ce qui constitue un **nouveau record pour notre territoire**.

Au titre de l'analyse qui va suivre, et afin de permettre la mise en comparaison des exercices 2017 à 2021, il convient de préciser que la variation de la population sur la période sera considérée comme négligeable puisque l'évolution de celle-ci est seulement de 0.1 %. De fait les données des exercices 2017 à 2020 seront donc comparées sans mises en place de facteurs de corrections.

Les quantités de déchets collectés qui étaient jusqu'à ce jour globalement très stables sur le territoire puisqu' en 4 ans la variation des flux collectés hors déchèteries avaient été seulement de 0.56 % et la variation des flux s'effectuait par transfert des ordures ménagères vers la collecte sélective et plus particulièrement les emballages et les papiers.

La répartition des tonnages s'effectue pratiquement à parité entre les services collecte et déchèteries (51.5 / 48.5 %). Il convient aussi de noter que le ratio de collecte au sein des déchèteries est sensiblement plus élevé que sur la moyenne nationale des zones rurales mixtes du fait du caractère très touristique de nos communes et du nombre élevé de résidences secondaires.

#### **La collecte du Reste :**

- Concernant le Reste, nous constatons **une augmentation significative du tonnage de 1.8 %** pour atteindre 8255 t en 2021 contre 8110 t en 2020. Alors qu'il était attendu une baisse minimale de 2 %.
- Ce résultat reste pour autant très satisfaisant puisque le taux de croissance des ordures ménagères avec **+ 1.8 % d'augmentation est inférieur de plus de 9 points à celui de la collecte sélective dans son ensemble (+11.1 %)**.
- Et au final le tonnage de déchets résiduels sur le SICTOMU ramené à la population INSEE totale est de 235 kg/an/hab. Ce chiffre peut être comparé aux 282 kg/an/hab. sur le département du Gard et encore faudrait-il corriger ce chiffre à la baisse de façon très significative par retrait des tonnages issus des professionnels (campings, restaurateurs, commerces...) mais aussi des populations non comptées (gîtes et résidences secondaires).
- Traditionnellement est à remarquer l'impact très important de l'activité touristique puisque les quantités de déchets varient de façon très significative entre la période d'été et d'hiver (entre + 75 % et + 100 %). Cette saisonnalité très marquée justifie par elle seule l'ajustement du service en période estivale. Celle-ci adossée aux températures caniculaires du mois d'août conduit les services à mettre en place une double collecte durant les 9 semaines de juillet /août.
- Cette année la variation été / hiver aura été beaucoup plus faible avec seulement 46 % de variation entre février et août. Ainsi février 2021 (598 /534) fut particulièrement chargé (+12 %) alors que le mois d'août 2021 (875/927) à l'inverse aura été caractérisé par une plus faible production de déchets (-5.6%) et ce alors même que nous n'étions pas une année de canicule.

## La collecte sélective

### Les emballages

- Nous notons une augmentation significative des flux collectés au titre des emballages (+ 12.2 % par rapport à 2020 mais surtout **de + 34 % par rapport à 2017**. Cette croissance continue au cours des derniers exercices est tout à fait importante d'autant que nous sommes sur un seuil élevé de tonnage avec plus de **32.1 kg** par an et par habitant et que de nombreuses filières professionnelles ou secteurs sont exempts de ce service.
- Cette amélioration continue s'explique essentiellement par le renforcement du nombre de points d'apport volontaire sur le territoire et la mise en place de l'extension des consignes de tri permettant la récupération des plastiques mous.
- Pour autant **notre taux de refus est anormalement élevé avec 31 %**. Et l'observation des caractérisations montre que si il y a quelques petites erreurs de tri (quelques verres, quelques masques, ...) mais rien de bien inquiétant, il y a surtout régulièrement des incivilités qui impactent lourdement nos résultats (bidon d'huile de vidange qui éclate et oblige la destruction d'un caisson de 30 m3 d'emballages, ou l'apport de laine de verre usagée voir de gravats de chantiers... )
- Ces incivilités nous pénalisent très fortement non seulement d'un point de vue financier en ajoutant au coût de tri initial (179 € HT/t) un coût complémentaire de 140 € la tonne traitement auquel il convient d'ajouter les pertes de recettes et soutiens ainsi que le règlement de la TGAP ; mais aussi et surtout d'un point de vue humain et environnemental puisque c'est la production et les efforts de centaines de personnes qui sont réduits à néant par un « imbécile » et qui conduisent à l'élimination de ces déchets plutôt qu'à leur recyclage.
- De fait il conviendra d'engager non seulement **des campagnes d'informations contre ces incivilités** mais aussi et surtout faire porter par leurs auteurs la responsabilité de leurs actions (recherche d'identités, dépôt de plaintes,...).
- Enfin, Il sera proposé de réfléchir aux évolutions que nous pourrions mettre en place afin d'optimiser la collecte des emballages de façon qualitative et quantitative. Ainsi sera peut être proposé, à une ou plusieurs communes, de réaliser une séquence de test de collecte des emballages en porte à porte. Dans cette alternative cette nouvelle tournée s'effectuerait en substitution de tournée de collecte du reste (selon une fréquence d'une fois tous les quinze jours pour la période de C1 et à raison d'une fois par semaine pour la période de C2).

### Le papier

- Le tonnage du papier, quant à lui qui décroche de façon régulière depuis dix ans de 7 à 10% par an, passant de 1269 T en 2011 à 679 T en 2020, est au titre de cette année en légère croissance de + 3 % pour atteindre **20.3 kg** par an et habitant ce qui peut caractériser la pratique nouvelle du télétravail sur le territoire.

### Le Verre

- Quant au verre, les tonnages collectés sont exceptionnels puisqu'ils enregistrent un taux de **55.1 kg** par an et par habitant (+ 25% en 4 ans) alors même que les emballages en verre sont de plus en plus allégés et que la moyenne départementale est à 30 kg/an/hab.

### L'ensemble des flux de collecte sélective

- Au global des trois flux de la collecte sélective nous observons une augmentation globale du tonnage +11.1% des tonnages par rapport à 2020. Et nous atteignons un ratio de **107.5 kg** par habitant et par an alors que la moyenne départementale était en 2019 de 77 kg /an/hab.
- Notre performance globale est donc supérieure de 40 % par rapport à la moyenne départementale.  
Mais il convient de relativiser puisque nous l'avons vu notre base de population est fortement minorée et ce même si c'est aussi le cas sur l'ensemble du département du Gard.
- Toutefois des marges de progression importantes restent à développer tant par la suppression de zones encore blanches et par le renforcement de certains sites. Pour ce faire a été décidé en 2019 d'interdire la mise en place ou le remplacement de la seule colonne de reste mais bien au contraire de développer systématiquement l'association de points complets et a minima du couple

emballages/Reste afin de faciliter le geste de tri et le rendre le plus naturel possible. Ce fut le cas cette année notamment par la mise en place de point de collecte complet (reste, emballage, papier et verre) sur deux nouveaux sites de colonnes enterrées (place du Marché aux Cerises à Vers-Pont-du-Gard et place de la Mairie à La Bruguière).

### **Les déchèteries :**

- S'agissant des déchèteries il est nécessaire en préalable de faire état des bilans des différents contrôles effectués depuis 2018 tant par la DREAL au titre de la vérification du respect des contraintes réglementaires que par les différents bureaux d'études ou prestataires chargés du suivi de la qualité des opérations de tri/valorisation. Tous à l'unanimité ont félicité notre collectivité pour la qualité de tenue des sites et le travail de nos agents.
- S'agissant des tonnages collectés, les flux sont au global en forte hausse de 10.1 % sur l'année. Il convient de préciser qu'une analyse globale des flux est assez peu représentative en raison des densités extrêmement variables des différents matériaux collectés (gravats/ polystyrènes) et des coûts de traitement à la tonne observés. Aussi, vous trouverez une analyse des principaux flux dans l'ordre de leur importance.
- **Les gravats** représentent le tonnage principal en déchèterie. La production de gravats a fortement évolué (+12.6%) pour atteindre 3213 tonnes en 2021 contre 2852 tonnes en 2020. Ce qui est un indicateur de l'activité du BTP qui par définition reste aléatoire.
- **Les déchets verts** représentent le deuxième flux en tonnage collecté au sein des déchèteries soit 2729 tonnes en hausse de 15.6 % sur 2020. La politique mise en place de détournement et de valorisation agronomique des déchets verts professionnels et communaux s'avère très efficace puisque 2333 tonnes de déchets verts ont pu être valorisées localement auprès d'agriculteurs ou d'industriels contre 1855 tonnes en 2020, 709 tonnes en 2018 et 1367 tonnes en 2019. L'économie financière réalisée par cette seule opération représente en 2021 près de 360 000 € selon les conditions 2020 et permet de plus de financer un programme de prévention par la production de panneaux de sensibilisation des usagers. Le partenariat tripartite entre l'entreprise Fulchiron, l'institut universitaire de technologie de Perpignan et le SICTOMU, a souffert de la période de pandémie et devra être relancé afin de permettre d'organiser le suivi scientifique de la réhabilitation de la carrière Fulchiron.
- S'agissant des tout venant ou déchets divers, 1640 tonnes ont été collectées en 2021 soit le troisième tonnage apporté en déchèterie. Celui-ci est en baisse de 0.5 % par rapport à 2020 dans un contexte moyen de hausse des tonnages de déchèteries de +10.1 %. Le traitement de ce flux représente le poste principal de dépenses de traitement des déchetteries (+ de 250 000 €/an). Ce flux est constitué d'un ensemble hétéroclite de matériaux ou d'objets qui font par effort de tri l'objet d'une réorientation au sein de bennes valorisables. Le tonnage collecté en tout venant est donc un indicateur pertinent permettant d'apprécier les efforts de tri et de valorisation de nos concitoyens, et donc d'évolution de la performance de nos équipes. Aussi, pour améliorer notre bilan financier et environnemental nous avons souhaité organiser la maîtrise de ce flux d'autant qu'il est soumis à enfouissement et donc au paiement de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes). A donc été mise en place par délibération du Comité Syndical en 2020 une prime sur performances pour les gardiens de déchèteries et les responsables adossés à ce programme organisant la réduction de la fraction de tout venant ou déchets divers et l'accroissement des flux valorisables. De fait on observe une réduction significative du taux de déchets enfouis et de fait l'accroissement des flux valorisés.

Ratio Déchets Divers / Déchets total	total
exercice 2021	14,8%
exercice 2020	16,4%
exercice 2019	16,7%
exercice 2018	17,7%
exercice 2017	17,7%

- La réduction des tonnages de tout venant peut pour une très large partie s'expliquer par les résultats en hausse très significative de la collecte des mobiliers +31.8 % après une augmentation de +13.5 % en 2020 et de + 43 % en 2019. Désormais 965 tonnes de mobiliers sont valorisés contre 732 tonnes en 2020, 645 en 2019 et 440 en 2018. Ces tonnages de mobiliers étaient jusqu'à présent mis pour l'essentiel dans la benne à déchets divers et enfouis. Ce qui représentait à minima un coût de traitement de 140 € la tonne. Alors que désormais en les



valorisant dans la benne mobilier, la prise en charge de la valorisation et du transport est financé par l'éco-organisme qui nous reverse par ailleurs un soutien d'un peu plus de 20€/tonnes. L'économie financière réalisée par cette seule opération représente en 2021 160 000 €.

- A l'identique au titre de la collecte **des cartons** nous enregistrons une augmentation du tonnage collecté de + 15,6 % pour atteindre désormais 706 tonnes en 2021 contre 611 en 2020. Cette collecte s'effectue selon deux dispositifs distincts en déchèterie pour les cartons des particuliers (437 t) et porte à porte dans le cadre des contrats de redevance spéciale pour les professionnels (269 t). S'agissant des tonnages des cartons professionnels afin de réduire le coût du service pour la collectivité (transport et tri) mais aussi l'impact environnemental, ceux-ci sont temporairement valorisés auprès d'une entreprise de recyclage implantée sur notre territoire.
- Enfin il convient de noter l'**impact des ressourceries**. Si en matière de tonnages détournés leurs impacts sont parfaitement symboliques (extraction de 33 tonnes de déchets sur 23 345), elles participent toutefois pleinement au développement de notre stratégie de prévention des déchets et de soutien aux associations oeuvrant sur l'éco-responsabilité.

## Éléments budgétaires

### 9. Les produits de fonctionnement

Recettes de fonctionnement en €	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Participations des communes/TEOM	4 799 368.00	4 614 650.00	4 581 375.00	4 736 917.00	4 690 957.00	4 683 334.00	4 705 272.00	4 905 699.00*	5 381 085.00*
Redevances	452 825.06	451 843.13	474 659,11	483 362.09	484 578.54	596 332.57	575 165.21	459 662.07	572 133.88.
Autres ventes de produits finis	491 053.25	417 554.25	222 611,99	582.214,00	500 091,24	559 919.31	322 331.94	471 126.39	695 339.54**
Redevance déchèteries	27 098.45	40 301.50	38 896.75	26 892,50	40 331,61	38 085.40	50 372.61	47 869.97	61 834.00

\* À compter de 2020 la participation des communes intègre en plus de la TEOM les recettes liées au règlement de la prestation de gestion du haut de quai de la déchèterie de Garrigues Ste Eulalie.

\*\* au titre de l'exercice 2021, les recettes d'autres ventes de produits finis enregistrent le règlement de deux annuités des soutiens CITEO (2019 et 2020) soit un versement anticipé de 133 485.60 € ce qui aurait porté le produit des autres ventes et produits finis à 561 853.94 €.

- Le taux de la TEOM est unifié pour l'ensemble du territoire du SICTOMU.
- Ce taux a été réduit au cours des exercices 2013/2019 pour passer de 14.78 % en 2013 à 12.10% en 2019 puis stabilisé en 2020 avant de remonter d'un point en 2021 au regard de la très forte hausse des coûts de traitement (+ 50 %), des sombres perspectives du dossier ECOVAL et l'évolution attendue de la Taxe Générale sur les Activités polluantes (TGAP).

TAUX DE TEOM	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	14.78 %	13.78 %	13.50 %	13 %	12.9 %	12.5 %	12.1 %	12.1 %	13.1 %

- En 2020, l'impact attendu de l'évolution des coûts de traitement avait fait passer le coût forfaitaire de la tonne de déchets facturé par SRE de 96 € à 140 € HT hors TGAP, ce qui représentait une **majoration des coûts de traitement de près de 50 % et un impact financier équivalent à 1.81 points de TEOM** complémentaire.
- Aussi, pour limiter l'impact des coûts de traitements direct ou indirect, **des efforts très importants ont été accomplis par le Sictomu pour détourner des flux, vers le recyclage, le réemploi ou la valorisation matière tant pour réduire la charge financière mais aussi et surtout limiter notre impact environnemental.**
- Aussi, le budget prévisionnel 2021 proposait une hausse du taux de TEOM de seulement 1 point pour le passer à 13.1 %.

### Redevance spéciale pour l'enlèvement des ordures :

- La recette de redevances spéciales d'enlèvement des ordures est arrêtée pour l'exercice 2021 à la somme de 572 133.88 € contre 528 934.60 € pour 2020.
- Tout comme le Taux de TEOM, la tarification des services apportés aux professionnels (Redevance Spéciale) a subi une augmentation du coût au litre (+ 15.54 %) afin de compenser l'évolution des coûts de traitements facturés par SRE (+ 50 % de 96 € HT/t à 140 €HT/t). De plus, désormais le service de collecte en porte à porte des cartons est facturé de façon forfaitaire sur la base d'une participation de 45 € pour la location et l'usage du service de collecte du carton pour un bac de 360 litres et de 100 € pour un bac de 660 litres.
- Il convient d'observer que l'année 2021 est, sur bien des points, exceptionnelle puisque la situation Covid a conduit notamment :
  - o à une période de confinement en début d'année,
  - o des réouvertures progressives en fonction de la nature des établissements,
  - o la réduction de 4 mois de tarification pour les établissements au forfait.
- De fait c'est tout l'équilibre économique de la redevance qui a été impacté et pour lequel des ajustements ont été mis en place. Ainsi pour compenser l'impact du confinement au cours du premier semestre auprès des établissements soumis au forfait une réfaction de quatre mois a été mise en place par délibération.

### Autres ventes de produits finis :

- Il s'agit des soutiens à la valorisation et des recettes de revente de matériaux que réalise pour notre compte Sud Rhône Environnement. La recette au titre de l'exercice 2021 s'élève à 695 339.54 €. Mais enregistre le versement de deux annuités des soutiens CITEO (2019 et 2020) soit un dépassement de 133 485.60€.
- La lisibilité de la construction de ce montant est à ce jour assez complexe et assez peu lisible. Le montant fluctue en fonction des flux collectés, des taux de valorisation individuels, des cours des matières premières et de l'évolution des barèmes de valorisation et de soutien. Mais nous pouvons considérer en année pleine une recette attendue de 560 000 €.

### Redevance déchèteries :

- Le produit lié à la facturation des apports des professionnels en déchèteries a été budgétisé à hauteur de 45 000 €. Le résultat définitif s'élève à 62 061.11 € il convient de féliciter les équipes des déchèteries et leur encadrement et supports.

Dépenses de fonctionnement en € (réalisé)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Charges liées au traitement des déchets (62878)</b>	1797 596,78	1856 122,70	1981 984,83	1905 989,26	1983 006,02	2060 345,00	2467 353,56	2 347 643,88. 2 966 889 *
<b>Tonnage de reste</b>	8 169 t	8 231 t	8 214 t	8 296 t	8 496 t	8 200t	8 110 t	8 255 t
<b>Charges de gestion (hors 62878)</b>	671 189,47	586 965,87	544 591,18	572 368,29	710 107,78	644 910,00	623 802,51	971 253,47
<b>Frais de personnel</b>	1865 654,34	1752 634,83	1663 693,57	1739 158,37	1801 314,37	1839 068,98	1862 763,85	1 982 072,62
<b>Autres charges de gestion courantes (chapitre 65)</b>	261 006,63	237 342,87	255 460,19	177 160,95	185 205,45	316 609,90	308 173,90	305 027,36
<b>Charges financières</b>	167 988,53	152 423,26	136 796,99	120 756,83	106 774,34	97 913,16	92 438,72	86 298,46
<b>Provision pour Risque (chapitre 68)</b>	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	300 000	150 000	0.00

\* Dépense de traitement que nous aurions été amené à régler sans les efforts de valorisations complémentaires engagés (déchets vert, mobilier, verre, tout venant, fripes,...).

## 10. Les charges de fonctionnement

### Charges liées au traitement des déchets (62878) :

Le montant payé à SRE au titre du traitement des déchets est le produit de trois variables : (les tonnages de déchets, les coûts de traitement et la fiscalité additionnelle). Et force est de constater que la situation est très fortement dégradée sur ces trois critères (**augmentation des coûts de traitement de 50 % en 2020, augmentation des tonnages de déchets en 2021** du fait de la pandémie + 1577 tonnes (+7.24%) et de la fiscalité additionnelle qui voit le montant de la **TGAP bondir sur 2021** de 25 à 37 € HT/t de déchets.

Aussi, sans les efforts des personnels et cadres des déchèteries et les stratégies mises en place afin d'engager une valorisation un réemploi et recyclage local, notre dépense de traitement aurait été de **2 966 889 €** soit une dépense de **619 246 € de plus que le montant de la facture** qui nous a été adressé. Ce qui représente une économie équivalente à **1.55 pts de TEOM**.

Ainsi, au titre de l'analyse, il convient d'ajouter aux **2 347 643.88 €** acquittés auprès de SRE les dépenses complémentaires qu'aurait représenté le traitement des 2 333 tonnes de déchets verts issus des déchèteries et valorisés en amendement organique et représentant 359 000 € de dépenses de traitement, les 150 000 € que représente la valorisation des 967 tonnes de mobiliers extraites pour une grande partie de la benne de tout venant ou encore par exemple les économies de traitement liées à la collecte de 240 tonnes de verre complémentaires en 2021 et représentant, si ces tonnages avaient été enfouis une dépense de 36 960 €....

De fait grâce à cette politique active de valorisation, ce n'est pas moins de 3500 tonnes de déchets nouveaux qui ont été valorisés au cours des dernières années et ce, sans compter nos efforts sur la collecte sélective des emballages, cartons,...qui sont eux aussi de très belle qualité.

Cette approche présente le double avantage de limiter pour nos administrés l'impact financier des hausses des coûts de traitement des déchets mais aussi et c'est encore plus important d'engager le SICTOMU dans une démarche encore plus écoresponsable en mettant en place un programme de valorisation et surtout de changement des pratiques.

### Charges de gestion (hors traitement 62878) :

En 2021, une dépense de 971 253.47 € a été réalisée contre 623 802.51 € pour 2020 au titre des charges à caractère général hors coûts de traitement. Ce montant en forte hausse de 345 000 € s'explique :

- d'une part le lancement d'opérations exceptionnelles (études pour la mise en place de la gestion des biodéchets 50 000/68 000 €, une prestation de retrofit des bacs de collecte et de mise à jour de notre base de données clients ce qui nous permettra à terme d'engager une politique de tarification incitative pour 105 000 /161 000 €, la mise à jour de notre site web 10 000€, sacs de pré collecte 19 000 €, communication et expositions 15 000 € ...
- des augmentations conjoncturelles (surcoût de 58 000 € des frais de carburant à périmètre constant, matériel de protection Covid (masques, EPI, gels, essuie mains, tests...) nettoyage, ...
- et des prestations qui deviendront récurrentes (broyage des déchets verts 45 000 €, géolocalisation et facturation des prestations de collecte 40 000 €, efforts de communication...

### Frais de personnel :

La masse salariale, pour l'année 2021, s'élève à 1 982 072.62 en augmentation de 6.4 % par rapport à 2020 (1 862 763.85 €) pour un effectif de 41 agents titulaires et 2 vacataires longues durées à la date du 31 décembre 2021.

Par rapport à 2020, il convient de prendre en considération le recrutement en année pleine d'un chargé de missions pour assurer la mise en place de notre politique de gestion des fermentescibles (poste financé à hauteur de 30 000 €/an pour 3 ans par l'ADEME, la stagiairisation d'un de nos agents au 1<sup>er</sup> avril sur le poste des ressources humaines, le départ à la retraite d'un de nos chauffeurs et son remplacement au 1<sup>er</sup> décembre, la mise en disponibilité pour 1 an de notre agent d'accueil et son remplacement, la démission de son poste d'un de nos ripeurs. Enfin le règlement, le temps de sa période de formation, des allocations chômage d'un de nos agents suite à sa rupture conventionnelle.

### **Autres charges de gestion :**

Ces dépenses comportent essentiellement les cotisations aux syndicats extérieurs (SRE, accès aux déchèteries voisines), les indemnités versées aux élus et les annulations de titres sur exercices antérieurs.

Pour rappel, il convient de souligner que les tarifs d'adhésion à notre syndicat de traitement Sud Rhône Environnement ont doublé pour passer de 3 € à 6.23 € en 2019 soit un surcoût d'environ 110 000 € complémentaires. Le montant acquitté en 2021 (305 027.36€) est similaire voire légèrement plus faible que celui acquitté en 2020 (308 173.90).

### **Charges financières :**

Cette charge décroît régulièrement d'année en année. Cette baisse s'élève à 6 140.26 € entre 2020 (92 438.72) et 2021 (86 298.46).

Pour rappel, les investissements pourtant conséquents chaque année ont été réalisés sans recours à l'emprunt par autofinancement.

### **Provision pour Risques :**

Le traitement des déchets collectés par le SICTOMU a été confié au Syndicat SRE qui regroupe 5 collectivités (SICTOMU, NÎMES METROPOLE à travers 4 communes – (Bernis, Caissargues, Marguerittes et Milhaud), CC BEAUCAIRE TERRE D'ARGENCE, CC VALLEE DES BEAUX-ALPILLES, et CA ARLES) soit 53 communes pour 120 000 usagers. Le SICTOMU représente 30% de SRE.

À travers une DSP conclue en juin 2001, SRE a confié à la société ECOVAL la réalisation et l'exploitation d'une unité de traitement et de valorisation des déchets ménagers sur la commune de BEAUCAIRE (Bail emphytéotique et convention d'exploitation) jusqu'au 18 avril 2025 (Tri Mécano Biologique).

À la suite de différents portant sur les conditions financières de la DSP (considérées par ECOVAL comme insuffisantes) la société ECOVAL a déposé son bilan le 6 mars 2020. Un contentieux est désormais engagé entre la maison mère d'ECOVAL et SRE.

Le litige porte tout à la fois sur le remboursement :

Des dépenses engagées au titre du règlement de la TGAP des années antérieures (taux de refus de tri jugé élevé) et qui représentait au 8 novembre 2019 un montant de 1 874 041 € soit pour le SICTOMU une dépense à provisionner de 562 000 € (30 % de 1 874 041€).

Mais aussi possiblement sur le règlement de la valeur nette comptable (VNC) résiduelle des dépenses effectuées par ECOVAL pour la réalisation des études, travaux et construction de l'unité de tri mécano-biologique de Beaucaire. Le montant de cette VNC est à ce jour estimé à 4 800 000 €. Soit pour le SICTOMU une dépense à provisionner de 1 440 000 € (30 % de 4 800 000 €).

Au final la participation financière du SICTOMU en cas de dénouement défavorable pour SRE et de sollicitation quant au remboursement de la VNC s'élèverait à 562 000 € + 1 440 000 € = 2 002 000 €

Le risque est réel. Lors d'un récent audit, la Chambre Régionale des Comptes a souligné que les coûts de traitements versés par SRE à ECOVAL ne permettaient pas au délégataire du service public de trouver un équilibre financier.

Aussi au regard du litige bien réel qui est engagé au titre du règlement du reliquat de TGAP (1 874 041 €) le Comité Syndical de SUD Rhône Environnement (SRE) a été décidé la mise en place et le financement intégral de cette provision pour risque y compris la part portée in-fine par le SICTOMU).

De son côté, pour l'instant, le litige concernant la VNC (valeur nette comptable) n'est pas engagé. Toutefois, le SICTOMU a provisionné des montants de 300 000 € en 2019 puis de 150 000 € en 2020 pour faire face à cette dépense potentielle. Soit un total de 450 000 € au titre des provisions pour risque sur un total maximum possible de 1 440 000 €.

## 11. Les recettes et dépenses d'investissement

### Les recettes :

L'encaissement du FCTVA, option offerte au syndicat, a contribué à améliorer les capacités d'autofinancement de la collectivité. La recette, a été de 88 072.72 € en 2021 et 708 607.28 au titre des opérations d'ordre de transfert entre sections des amortissements.

Montants en € (réalisé)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
040- Dotation aux amortissements	556 273.30	536 251.10	666 333.23	534 137.14	545 703.42	512 548.43	561 876.92	708 607.28
10222- FCTVA	65 373.93	52 447.24	80 593.40	155 114.58	170 202.53	145 714.91	113 020.40	149 593.77

### Les dépenses :

Montants en € (réalisé)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
16- Emprunt et dette assimilée	368 852.96	377 939.68	392 597.92	407 852.26	330 808.73	164 364.64	133 552.34	138 823.84
20- Immobilisations incorporelles	1 385.60	20 629.62	0.00	1 470.00	10 278.00	3 996.00	20 478.26	0.00
21- Immobilisations corporelles *	470 679.64	63 955.05	182 913.14	401 577.59	641 038.34	1 113 284.49	868 027.30	872 327.70
23- Immobilisations en cours	45 764.06	879 557.29	856 069.09	635 862.13	23 972.40	48 439.80	9 792.00	9 792.00
Total dépenses réalisées	894 493	1 343 881	1 433 974	1 454 573	1 098 740	1 396 988	1 063 538.9	1 048 702.91

### Emprunts et dette assimilée :

La charge annuelle de la dette continue à décroître régulièrement pour atteindre désormais 138 823.84 € en 2021. Son remboursement ne représente plus désormais que 0.33 point de TEOM ce qui libère une capacité d'investissement bien réelle.

### Immobilisations corporelles :

L'exercice 2021 se caractérise par le prolongement des efforts de renouvellement des matériels de collecte ou la modernisation générale de nos installations mais aussi sur le lancement d'études de préfiguration relative aux mutations de notre syndicat.

Ainsi les dépenses d'investissement ou engagement réalisés:

- l'acquisition de véhicules de collecte (livraison de la benne grue reste voie étroite, 1 véhicule spécialisé dans le lavage haute pression eau chaude livré en janvier 2022, 1 benne grue pour la collecte du papier livraison prévue en mars,
- la fourniture de matériels (implantation d'équipement de géolocalisation et de suivi de la collecte, l'acquisition de 5 caissons de 10 et 30 m3 pour nos déchèteries, la mise en place d'un filet anti-envoi sur Fournès...),

C'est enfin l'acquisition de 17 colonnes enterrées et de 42 de colonnes aériennes afin d'améliorer nos capacités de collecte des emballages ou encore de 1040 bacs de collecte ou 575 composteurs ...

Comme ces dernières années et malgré l'importance des opérations d'investissements réalisées l'ensemble de ces opérations se sont réalisées sur fonds propres sans recours à l'emprunt.

Désormais la programmation et le cycle de renouvellement des matériels sont préprogrammés sur 10 ans et les investissements bien engagés. Ils s'appuient généralement sur l'acquisition de deux véhicules lourds par an et d'un véhicule léger 1 année sur 2.

Ainsi c'est désormais de l'ordre de 1 500 000 € de dépenses d'investissements qu'il faut consacrer chaque année pour conserver en l'état l'outil de travail. Et ainsi assurer le remplacement de 2 PL et 1 VL, (700 000 €), 150 000 de maintenance mécanique lourde, 50 000€, d'adaptation des équipements (déchèteries et quai de transfert), 350 000 à 450 000 €, pour l'acquisition de matériels de pré collecte (bacs, conteneurs, colonnes aériennes et enterrées...) sans compter les opérations nouvelles d'équipements structurants avec leurs lots d'études, d'acquisitions foncières ou de coûts de construction).

De financer l'ensemble des équipements sur le budget général et de ne recourir à l'emprunt que pour les seules opérations immobilières (création de déchèteries, de centre de valorisation,...) qui sont des équipements structurants et dont la durée d'amortissement s'opèrent sur plusieurs décennies.

Enfin sont engagées ou en cours de mise en place différentes études de préfiguration pour l'extension de la déchèterie de Fournès mais aussi pour la définition d'un nouveau centre de recyclage revalorisation en remplacement de l'actuelle déchèterie d'UZES devenue vétuste.

## 12. L'encours de la dette

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Annulés	538 395	536 906	536 454	444 212	265 044	228 504	229 651	229 886	229 488	229 150	179 305

L'encours de la dette a chuté fortement en 2019 et restera stable jusqu'en 2024 ou une baisse de 50 000 € sera enregistrée.

L'encours de la dette du syndicat représente une faible part de la contribution de la TEOM 0.57 point ; ce qui nous permet de faire face ainsi plus facilement à l'augmentation attendue des coûts de la fiscalité additionnelle (TGAP) sur le traitement des déchets.

Reste que la capacité d'autofinancement est aujourd'hui insuffisante pour faire face aux besoins récurrents de remplacement ou de modernisation de l'outil industriel du syndicat.

## Bilan et perspectives

### 13. Bilan

#### Bilan en entrée d'exercice

Pour rappel pour la 1<sup>ère</sup> fois au cours de la dernière décennie l'exercice 2020 s'était conclu par un déficit de 235 502,69 € représentant 0.59 point de TEOM. Cette situation de déficit de l'exercice 2020 pouvait entacher la viabilité industrielle de notre collectivité et plus encore le devenir de long terme du syndicat.

Le choix de maintenir le taux de TEOM à un niveau insuffisant pour faire face aux surcoûts qui s'annonçaient ayant été retenu lors du vote du Budget Prévisionnel alors même que le taux de TEOM sur le territoire du SICTOMU était passé de 14.78 % en 2013 à 12.1 % en 2019 et 2020 soit l'un des taux les plus faibles du département.

L'augmentation de 50 % du coût de traitement des déchets avait pesé très lourdement au cours de l'exercice 2020 et si les services n'avaient pas eu la capacité d'engager une forte démarche de valorisation, le déficit que nous aurions dû constater se serait élevé à 724 302 € soit 1.8 point de TEOM.

Pour autant la trésorerie du syndicat restait conséquente 2 625 028.15 € mais elle devait aussi permettre de faire face au risque judiciaire et financier du conflit Ecoval /SRE et ce pour un montant d'environ 2 000 000 €. Ce qui constituait une menace majeure.

Sur le plan technique, le syndicat était très convenablement doté puisque qu'un programme volontariste de remplacement des matériels et équipements avait été engagé et qu'avait été conservé de nombreux véhicules pour faire face en cas de pannes ou nécessité d'entretien. Par ailleurs, un plan prévisionnel d'investissement sur 10 ans avait été réalisé et permettait d'organiser avec fluidité et efficience l'ensemble des renouvellements des matériels voire la création d'équipements structurants.

De fait, les enjeux techniques sont aujourd'hui de maintenir l'outil de production et donc d'assurer le renouvellement régulier des matériels et la poursuite de la modernisation du service. Ceci s'effectue en recherchant l'optimisation des performances des services et en préparant notre outil industriel à la mise en place d'une fiscalité incitative.

Les flux de déchets captés qu'il s'agisse de la collecte en porte à porte, en apport volontaire ou en déchèterie étaient bien maîtrisés, les taux de valorisation des emballages étaient bons et en croissance nette (+19,4 % en 3 ans). Et nos performances si nous nous comparons à l'échelle départementale étaient très bonnes tant au niveau des ratios de collecte du reste (235/282) que de la collecte sélective.

S'agissant des modalités de gestion de nos déchèteries nous avons, grâce à la construction de la déchetterie de Vallabrix, mis en place une structure de référence de haute qualité qui a permis à l'ensemble des équipes de progresser. D'ailleurs pour l'inspecteur des installations classées, les bureaux d'études ou les éco-organismes qui sont intervenus sur nos sites (bien que souvent exigus), elles sont jugées très bien gérées. Pour autant il nous reste encore des marges d'améliorations importantes.

La séquence de redémarrage des déchetteries du SICTOMU s'est faite avec une grande efficience et fluidité. Quant à la prestation nouvelle de gestion du haut de quai de la Déchèterie de Garrigues Sainte Eulalie, elle a amélioré considérablement les conditions d'accueil et de tri du site. Enfin, nous avons su mettre en place des fillères de valorisations nouvelles et efficaces qui nous avaient permis de réaliser une économie de plus de 2000 tonnes de traitement et construire des partenariats durables et d'excellence.

Les exercices 2019 et 2020 avaient montré que nous étions réactifs et efficaces pour organiser l'adaptation de notre syndicat. La prise en gestion directe du haut de quai de la déchèterie de Garrigues St Eulalie, l'intégration de la commune de Bouquet, la révision de nos statuts, la modification de nos partenaires historiques de collecte des textiles, la poursuite intégrale de la collecte lors des phases de confinement, les conditions de redémarrage des déchèteries réalisées tout à la fois par anticipation et professionnalisme, la remise en service en quelques jours d'une double collecte estivale ou encore la mise en place de partenariats avec des industriels ou des associations avaient pu largement le démontrer...

Sur les modalités de collecte nous réalisons des efforts importants pour améliorer la qualité du service, (acquisition de véhicules spécialisés performants ( BOM, BOM grues, mini-bennes, poly bennes, Packmat, Véhicule de lavage haute pression..., visuels de sensibilisation sur le flanc des bennes, ...) renforcement et intégration des sites (conteneurisation aérienne et enterrée) et nos capacités d'optimisation de la collecte sélective s'en trouvaient décuplées. Sur le plan des performances, nous avons conscience que nous pouvons encore améliorer nos résultats en matière de coûts de collecte et nous avons engagé avec nos équipes un travail en ce sens.

Au titre des ressources humaines, les personnels administratifs, étaient pour l'essentiel impliqués, responsables et compétents toutefois il convenait de mettre en place les moyens nécessaires pour sécuriser certaines fonctions. Enfin s'agissant des équipes techniques, elles étaient opérationnelles, et reconnues pour assurer un service de qualité. Pour autant des efforts devaient encore être produits afin d'améliorer le professionnalisme des équipes.

Au titre du périmètre, des statuts ou de la gouvernance, notre syndicat fonctionnait désormais dans un mode apaisé et pleinement collaboratif. Cette situation était due notamment à la mise en place en 2017 puis en 2020 lors de l'élection du nouvel exécutif d'un bureau syndical parfaitement représentatif de chacune de nos collectivités.

Restait l'incertitude technique et financière que fait peser notre partenariat avec Sud Rhône Environnement tant par l'existence d'un contentieux historique avec son délégataire mais aussi en

raison des choix de traitement mis en place, l'enfouissement dont les coûts (prestation et fiscalité) nous obligeaient à une grande prudence et une grande vigilance.

Aussi, au regard de nos exutoires et des enjeux de valorisation du Plan régional, il convenait de porter un effort significatif sur la réduction du volume de la poubelle.

**De fait, nous faisons le constat qu'une politique résolument active de réduction des flux de déchets, restait la seule solution permettant d'obtenir des performances environnementales, techniques et financières satisfaisantes.**

### Les ajustements et évolutions engagés au titre de l'exercice 2021

La situation de pandémie a fortement impacté comme en 2020 l'exercice et il convient de noter à minima :

La réorganisation des tournées à l'identique de ce qui avait été fait l'année dernière afin de garantir la sécurité des personnels (5 bennes de collecte au lieu de 4, généralisation du mono-ripage, horaires décalés, autorisation de départ dès la fin de tournée, adaptation de certains postes administratifs au télétravail),

La difficulté de remplacement des agents durant la phase estivale pour la première fois comme si nous avions observé une pénurie de main-d'œuvre,

L'augmentation de 7.28 % des tonnages de déchets du fait de la présence de nombreux résidents en début d'année et ce, sans compensations financières,

La réduction des recettes de redevances acquittées par les professionnels du fait des fermetures ou abattement au titre de l'exercice 2020,

Pour autant a toujours été maintenue la continuité du service et nous pouvons remercier les personnels de collecte ou d'encadrement qui ont assumé leurs charges.

Sur le plan technique et industriel l'exercice 2021 s'inscrit dans le prolongement des actions conduites dans les années antérieures (renouvellement et modernisation du parc de matériel avec l'acquisition d'un véhicule de lavage haute pression, l'acquisition d'une benne grue pour la collecte du papier, ou encore le renforcement des points de collecte aériens ou enterrés des emballages).

Mais l'essentiel des efforts ont porté sur la mise en place d'outils de géolocalisation des véhicules et de suivi des levées de collecte. Ces nouveaux équipements, s'ils permettent aux responsables d'optimiser au mieux les tournées de collecte, de piloter les équipes, ou d'apprécier l'avancée et les difficultés rencontrées par les équipes, permettront aussi et surtout la mise en place à moyen terme d'une fiscalité incitative basée sur la production réelle de chacun.

Sur l'approche métier la volonté du nouveau Président a été de renforcer le service aux personnes dans une logique de simplification et de fluidité en proposant autant que faire se peut des solutions d'accompagnement en matière de gestion des déchets. Ainsi a déjà été mis en place un nouveau service de collecte des encombrants à domicile. Le choix retenu a été de créer non seulement un nouveau service de proximité mais aussi, de favoriser l'intégration sociale en mettant en place un partenariat avec le centre social intercommunal Pierre Mendès France. Cela s'exprime aussi au travers de la recherche de simplification de la collecte sélective, ou de programme de sensibilisation des usagers au compostage...

Au titre de nos équipements structurants, il s'agit d'engager l'évolution et la modernisation des sites afin d'apporter une plus grande fluidité et une plus grande fonctionnalité de ses équipements et les projeter vers l'échéance 2050. Ainsi trois opérations sont en cours :

- la première est de remplacer sur un autre site plus vaste la déchèterie d'Uzès par un centre de tri / valorisation qui porterait alors une triple mission la première est bien évidemment la collecte séparative de haut niveau des déchets, la seconde est de pouvoir assurer une mission de sensibilisation et de formation avec l'accueil de groupes ou scolaires et enfin une approche relative à l'économie circulaire et la réutilisation en créant une série d'alvéoles de dépôts /retrait libre et d'associer dans la continuité de ce site une Recyclerie.
- La seconde concerne l'évolution de la déchèterie de Fournès de façon à créer dans la mesure du possible l'équivalent de l'équipement de Vallabrix,
- La troisième est la mise en place d'ombrières sur le parking et d'un parc photovoltaïque en recouvrement de l'ancienne décharge du site d'Argilliers.



### **Enfin une profonde mutation du rôle et des missions portés par notre Syndicat**

L'exercice 2021 marque avec l'émergence d'une nouvelle mandature une modification très sensible des orientations du syndicat. Si la dimension technique et industrielle de la collectivité demeure et s'inscrit dans une certaine continuité, est mise en avant la **nécessité de dépasser très largement notre domaine strict d'intervention pour s'engager sur la prévention et le changement des pratiques.**

Car il apparaît évident tant pour des raisons financières qu'environnementales que notre enjeu n'est plus de collecter les déchets, ni même de les valoriser (ces enjeux-là étant déjà atteints et dépassés) mais d'engager véritablement le changement des pratiques de nos concitoyens pour aller vers un territoire respectueux, responsable et sobre en matière de production de déchets.

Enfin il convient de se rapprocher de SRE, et d'associer les compétences en matière de pédagogie et de communication entre SRE et celles du Sictomu pour créer une réelle synergie en matière de sensibilisation des acteurs.

## **14. Perspectives**

---

### **Évolution réglementaire et plan régional :**

Le PRPG Occitanie (Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets) a été adopté fin 2019 et s'inscrit dans le respect des objectifs de la loi Transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015. Il prévoit **d'augmenter la valorisation matière** et fixe le taux de valorisation des déchets à 55 % en 2020 (le SICTOMU est à 54 % en 2019) puis 65 % en 2025 des déchets non dangereux.

Il fixe une **réduction de 35 % des quantités de déchets résiduels** entre 2015 et 2031 notamment grâce au développement de la collecte sélective (+ 34 % pour les emballages et + 25 % pour le verre sur la période) et la collecte des bio déchets (en cours de mise en place) ou encore par la réduction de la part de déchets enfouis domaine de la filière d'élimination sur lequel nous n'avons aucune prise.

Et fixe par rapport au tonnage de 2010 un abaissement des tonnages annuels mis en décharge de 30 % en 2020 et de 50 % en 2025. **Ce qui dans le cas du SICTOMU ou plus largement de SRE est impossible puisqu'aujourd'hui l'intégralité ou presque des déchets ultimes est désormais enfouie sur le site de Bellegarde.**

### **Vers un territoire « zéro déchet » :**

- Les contraintes liées à l'accroissement des coûts de gestion des déchets, tout autant que nos enjeux d'élus et de citoyens éco-responsables, porteurs d'une vision de long terme, nous conduisent à engager une politique volontariste de réduction de la production et de la toxicité de nos déchets.
- Se double à cet enjeu cardinal de prévention, une volonté d'optimisation des performances de collecte sélective, de réemploi et de réutilisation.
- C'est donc une politique active de sensibilisation de prévention et de changement des pratiques tout autant que de rationalisation des services qui devra se développer dans le cadre de la nouvelle mandature.
- Celle-ci se développera autour d'un ensemble de leviers de communication et de sensibilisation pour chacun des acteurs qu'ils soient usagers, professionnels ou élus tout autant qu'au travers d'un ensemble de propositions techniques.
- L'objectif attendu est la baisse régulière et significative des tonnages de déchets de reste et par corollaire la hausse des tonnages des collectes sélectives ou encore le compostage des déchets fermentescibles.
- Pour apprécier l'efficacité et la performance des actions qui seront conduites, des indicateurs pertinents seront mis en place tels que : le suivi des productions (tonnages et taux), les taux d'implantation des équipements, la typologie des matériels (volumes des bacs, capacité des composteurs, ...) ou encore les performances de collecte (...), ....

- Consommer localement, éviter les emballages, valoriser ses déchets par réemploi ou réutilisation, Allonger la durée de vie des objets, trier plus et mieux ou encore réduire son empreinte sont les enjeux sur lesquels nous devons nous inscrire. Et qui se traduira dans les prochains mois par la présentation en Comité Syndical d'un plan de prévention des déchets.
- L'objectif de fond est d'associer à notre territoire remarquable à bien des titres une « excellence » ou tout au moins une performance environnementale de haut niveau sur le domaine des déchets qui puisse participer à l'attractivité et au développement touristique et économique de notre territoire. Il s'agirait là d'un atout supplémentaire pour notre territoire qui cultiverait une image encore renforcée d'un espace protégé, valorisé et porteur d'avenir.

#### Évolution attendue des tonnages à collecter en 2022 :

- Malgré les efforts et la politique mise en place en matière de prévention et de sensibilisation des déchets qui est et sera développée nous devons anticiper les productions de déchets et les évolutions suivantes.
- Ces différents tonnages prennent en compte tout à la fois les éléments tendanciels, les efforts accomplis par la collectivité mais aussi les marges de sécurité permettant de construire rationnellement le budget.

Flux	Tonnage prévisionnel 2022	Tonnage 2021
Reste	8 250	8 255
Emballage	1160	1 105
Papier	664	699
Verre	1 952	1 955
Cartons	750	706
Déchets verts	2 400 / 2 810	2 729
Gravats	2 950	3 213
Déchets divers	1 750	1 640

Flux	Tonnage prévisionnel 2022	Tonnage 2021
Bois	945	908
Métaux	455	421
DEEE	380	383
Mobilier	1080	965
Plâtres	280	260
DDS	75	69
Batteries	16	13
Refus de tri	375	347

- Au regard des changements de comportements de nos concitoyens qui s'observent durant cette période de pandémie notre attention devra être portée avec acuité sur deux flux particuliers afin d'apprécier les évolutions prévisibles et imaginer les modalités de collecte ou d'organisation afférentes.
- Il s'agit d'une part de la fraction cartonnée qui devrait subir une augmentation significative des flux du fait de l'évolution du E-Commerce.
- de la modification des pratiques avec le développement du commerce à la ferme et la fourniture de panier bio pour les ménages ; Ce qui induit une dynamique locale, (avec besoin de compost fin pour les maraichers et l'usage de composteurs dans la droite ligne d'une démarche éco-citoyenne. On peut même s'interroger si nos maraichers ne seraient pas de bons référents sur la promotion du compostage.
- Enfin et là nous nous inscrivons sur une démarche plus structurée avec la mise en place de la gestion des fermentescibles par généralisation du compostage individuel ou collectif.

#### Gestion du contentieux d'Ecoval :

En mars 2020 l'entreprise Ecoval 30 a déposé son bilan. Un contentieux est désormais engagé entre la maison mère d'Ecoval et SRE. Le litige porte tout à la fois sur le remboursement :

- des dépenses engagées au titre du règlement de la TGAP des années antérieures et qui représente au 8 novembre 2019 un montant de 1 874 041 € soit pour le SICTOMU une dépense à provisionner de 562 000 € (30 % de 1 874 041 €) selon désormais provisionnées intégralement par SRE.

- mais aussi potentiellement sur le règlement de la valeur nette comptable (VNC) résiduelle des dépenses effectuées par Ecoval pour la réalisation des études, travaux et construction de l'unité de tri mécano-biologique de Beaucaire. Le montant de cette VNC est à ce jour estimé à 4 800 000 €. Soit pour le SICTOMU une dépense potentielle de 1 440 000 € (30 % de 4 800 000 €) pour laquelle un montant de 450 000 € a déjà été provisionné.

#### Impact de l'évolution du montant de la TGAP :

TGAP en € HT par tonne	2014 2015 2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	à partir de 2025
Enfouissement installation autorisée avec valorisation du biogaz à + de 75%	20	23	24	24	25	37	45	52	59	65
Incineration valorisation énergétique de + de 65 %	4.08 4.11 4.13	5	5	6	6	11	12	13	14	15

Sont concernés par l'enfouissement les tonnages de reste (8250 t), les refus de tri (400 t) et les déchets tout venants collectés en déchèteries (1750 t) et les déchets de plâtre (280 t) ... soit environ 10 730 tonnes à l'année.

Impact de la TGAP en € par an	2019	2020	2021	2022	2023	2024	à partir de 2025
Coût estimé de la TGAP	283 404	295 212	436 914	531 382	614 042	696 701	767 552
Soit par foyer et par an en €	25	26	38	47	55	61	68
Impact sur le taux de TEOM par rapport à l'exercice n-1		+ 0.029	+0.354	<b>+ 0.236</b>	+0.206	+ 0.206	+ 0.177
Impact cumulé sur le taux de TEOM 2019 en pts de TEOM		+ 0.029	+ 0.381	+ 0.617	+ 0.823	+ 1.029	<b>+ 1.206</b>

#### Impact de l'évolution des coûts de traitement :

Depuis 2020 la dépense annuelle de traitement a augmenté de 400 000 € de plus qu'en 2019 soit un **1 point de TEOM par rapport à 2019**.

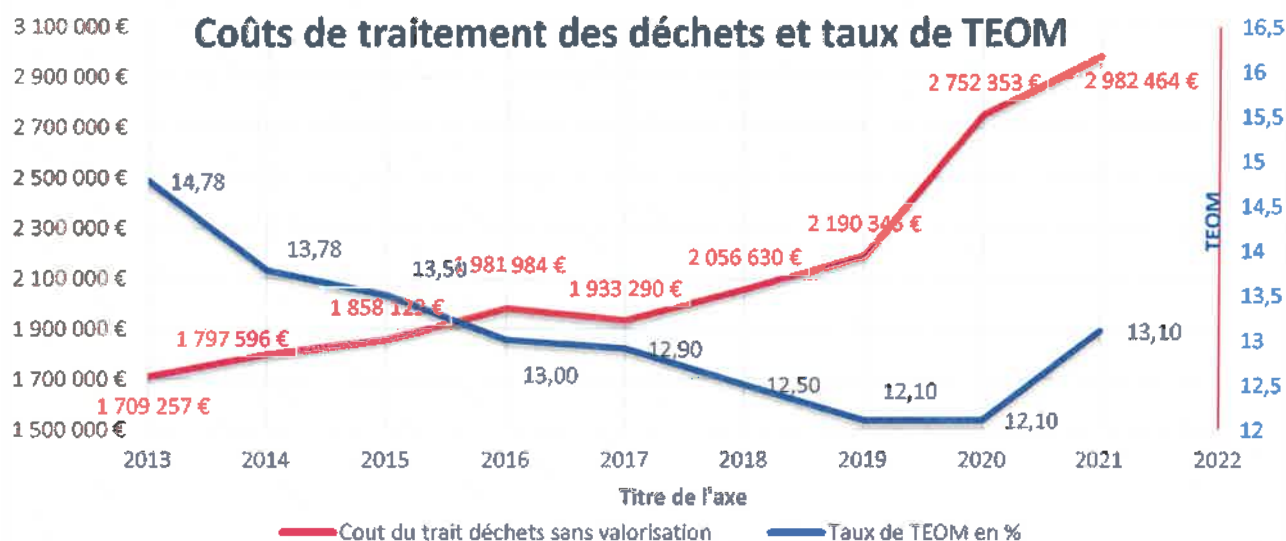
Sur cette même période de deux ans, la dépense réelle que nous aurions dû acquitter à SRE aurait dû être de 900 000 € de plus que les sommes réellement acquittées sans les efforts de valorisation matière réalisés par les équipes.

Et pour la seule année 2021 c'est une économie de près de 620 000 €, l'équivalent de **1.55 points de TEOM** que représentent les efforts de valorisations réalisés sur l'année.

Aujourd'hui, sur cette même base de coûts de traitement et à périmètre constant de production de déchets, les dépenses attendues et prévisionnelles sont donc de :

Périmètres constants Ref : tonnages 2019 Tarif sur la base de ceux de 2021	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 augt 7,24 % tonnes	2022	2023	2024	2025
<b>Coûts théoriques de traitement par SRE</b>	<b>1 709 257</b>	<b>1 797 596</b>	<b>1 858 122</b>	<b>1 981 984</b>	<b>1 933 290</b>	<b>2 056 630</b>	<b>2 308 348</b>	<b>2 752 353</b>	<b>2 966 889</b>	<b>3 103 911</b>	<b>3 198 483</b>	<b>3 264 030</b>	<b>3 320 210</b>
Dont TGAP (estimation si enfouissement)	175 669	182 968	202 536	214 936	237 670	248 003	283 404	295 212	436 914	531 382	614 042	696 701	767 552
Economies * réalisées par valorisation des déchets verts extraction du mobilier, textiles, verre,...	0	0	0	0	27 300	73 300	144 300	285 700	619 245*	548 000	410 000	410 000	410 000
Traitement réellement Acquitté à SRE	1 709 257	1 797 596	1 858 122	1 981 984	1 905 989	1 983 006	2 060 345	2 467 353	2 347 644	2 555 910	2 788 483	2 854 030	2 910 210

- Ainsi par rapport en 2017 ont été extrait en 2021 : 3753 t de déchets comprenant (240 t de verre, 120 t d'emballages, 2333 t de déchets verts, 965 t de mobilier, 95 t de cartons...).
- Attention la réduction des coûts de traitement annoncée dans ce tableau est conditionnée à l'acceptation administrative de Sud Rhône Environnement (SRE) qui détient la compétence traitement et à la validité réglementaire des filières mises en place. Cette réduction des coûts est de ce fait incertaine pour certains flux (déchets verts et cartons notamment).



#### Impact sur le résultat de la TEOM :

Le dernier budget qui par son résultat de clôture de la section de fonctionnement permettait d'obtenir une capacité d'investissement suffisante (1,5 M€) est le budget 2018. Celui-ci avec ses 674 172 € d'excédent de fonctionnement son FCTVA de 170 000 € et sa dotation aux amortissements 545 700 € permettait de se rapprocher des 1 500 000 € évoqués plus avant.

Aussi, il convient en s'appuyant sur l'exercice 2018 et son taux de 12,5 % de prendre en compte les évolutions des charges de traitement et de TGAP nouvelles pour établir les prévisions et perspectives des taux de TEOM nécessaires pour garantir le renouvellement de l'outil industriel et le fonctionnement équilibré du syndicat .

Périmètres constants Ref : tonnages 2019	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux de TEOM	14.78	13.78	13.50	13.00	12.9	12.5	12.1	12.1	13.1				
Coût traitement Supplémentaire N –(n-1)							251 718	444 005	230 111	121 447	94 572	65 547	56 180
Besoin complémentaire en pt de TEOM							0.62	1.1	0.57	0.30	0.23	0.16	0.14
TEOM qui serait nécessaire sans valorisation							13.1	14.2	14.77	15.07	15.3	15.46	15.60
Économies liées à la Valorisation engagée en €					27 300	73 300	144 300	285 700	619 245*	548 000	410 000	410 000	410 000
Économies exprimées en pt de TEOM					0.068	0.18	0.36	0.71	1.55	1.37	1.025	1.025	1.025

L'augmentation d'un point de TEOM correspond aujourd'hui à une participation de 12 € par personne et par an

Ainsi il serait nécessaire en 2022 d'atteindre un taux de TEOM de 15.07. Pour autant il sera proposé le maintien du taux de TEOM actuel en raison de notre volonté de poursuivre nos efforts de détournements et de valorisation. Il convient toutefois de rappeler que nos marges de manœuvres se réduisent et deviennent limitées et qu'elles ne nous permettront pas de maintenir le taux de TEOM actuel sur la durée.

L'estimation du gain potentiel de nos efforts de valorisation, exprimée en point de TEOM doit pouvoir être évaluée à 1.65 points de TEOM à échéance 2025. Ce qui conduirait à un taux prévisionnel en 2025 de **13.95** et ce, à périmètre constant de service et de tonnage.

Enfin, grâce aux efforts de prévention et par la réduction du contenu de nos poubelles d'environ 30 kg/an/hab., nous pourrions observer un impact équivalent à 0.5 point de TEOM ce qui nous permettrait de revenir à un taux de **13.95 voire à 13.45**. Ce qui serait tout à fait excellent. Reste que pour y parvenir il faudra augmenter les charges de communication et de sensibilisation et faire face à nos besoins de modernisation ou d'investissements pour permettre par la suite la mise en place de la tarification incitative.

## 15. Stratégie de prévention et d'optimisation du service

La nouvelle mandature au regard de l'évolution des coûts de traitement des déchets et de la hausse attendue des taxes additionnelles souhaite pour rendre supportable le coût de gestion des déchets développer désormais son action sur la prévention, la sensibilisation et l'aide aux communes.

L'objectif attendu est de compenser par la réduction progressive des tonnages de déchets produits sur le territoire la hausse progressive de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) et d'inscrire désormais le SICTOMU sur une trajectoire d'excellence environnementale.

Pour se faire et en prolongement des efforts de modernisation des équipements et de rationalisation de la collecte actuellement engagée, un ensemble d'actions de prévention sera conduit et se développera au cours des prochains mois, prochaines années autour des thématiques principales suivantes :

### 1- Réduction des flux de déchets

Réduire significativement les tonnages de déchets par une communication active et ciblée

- Incrire notre territoire comme **un territoire d'excellence**.
- Utiliser cette image d'excellence pour valoriser nos communes, tout autant que le geste de tri,
- Faire de nos délégués, de nos maires, de nos élus, des services urbanisme et des agents techniques des communes des relais locaux impliqués et efficaces,

- Faire en sorte que dans chaque bulletin municipal la question du déchet et des incivilités soit exposée,
- Communiquer mensuellement dans la presse locale pour rendre naturelles et attractives les actions,
- Montrer que la production de déchets n'est pas une fatalité / Exemplarité du quotidien,
- Promouvoir l'engagement citoyen au profit de la collectivité,
- Sensibiliser les scolaires par des programmes pédagogiques, des visites de sites ou des actions de terrain,
- Développer une communication active et ciblée auprès des professionnels et notamment des restaurateurs,
- Engager avec les offices de tourisme des actions d'informations auprès des gîtes et des campings,
- Rendre régulier et récurrent l'usage de notre site internet,
- Faire de notre site un outil opérationnel et pratique, facilement consultable,
- ...

**Réduire significativement les tonnages de déchets collectés par la modification des comportements et des habitudes**

- Passer dans les communes d'une logique de propreté à une logique d'éco-citoyenneté,
- Développer dans le quotidien des enfants et scolaires le geste de tri/valorisation dans toutes les écoles,
- S'appuyer sur l'expertise du Lou Redounet pour inscrire l'ensemble de nos établissements scolaires dans une démarche d'excellence,
- S'appuyer sur les délégués pour animer a minima deux fois par an dans chaque commune des actions de terrain (distribution de compost, nettoyage des chemins, collecte des arbres de Noël...),
- Mettre en réseau les acteurs et associations Eco-citoyennes pour créer des synergies et valoriser les démarches,
- Rendre responsables les acteurs et lutter contre les incivilités par la répression et l'information des condamnations,
- Développer à l'échelle du Sictomu la vidéo surveillance des sites afin de participer à la responsabilisation de tous,
- Faire qu'à l'occasion de chaque événement festif ou manifestation la collecte sélective et le tri soit effectués.
- ...

**Réduire significativement les tonnages de déchets collectés par la fiscalité**

- Étudier la mise place d'une tarification incitative afin de responsabiliser les producteurs,
- Rechercher la meilleure solution entre redevance incitative et TEOM incitative,
- Examiner les meilleures conditions d'évaluation des déchets générés (poids, volumes, levées solution mixte...),
- Réfléchir à la progressivité de l'action et sa montée en puissance,
- Établir ou non un forfait minimal incompressible,
- Réduire ou non la fréquence de collecte en dehors de la période estivale,
- Évoquer dès à présent ce principe afin d'engager des comportements plus vertueux et faciliter l'acceptabilité des changements à venir,
- Adapter la redevance des campings afin d'harmoniser le tarif au litre avec les autres professionnels,
- Faire payer les passages supplémentaires de collecte en plus du forfait de base,
- Faire évoluer la tarification des volumes et tonnages collectés en déchèterie,
- ...

**Réduire significativement les tonnages de déchets collectés par le développement du compostage**

- Mettre en place un réseau de maîtres composteurs ou de référents dans les villages,
- Faire de nos gardiens de déchèteries et des agents de l'équipe 7 des personnels « ressource »,
- Adhérer au réseau compost Occitanie afin de permettre à chacun de nos relais de développer leurs compétences
- Faire vivre ce réseau par la gestion d'événements et de rencontres,
- S'appuyer sur les maraîchers locaux et la vente à la ferme pour promouvoir le compostage,
- Développer le compostage individuel dans nos communes et le lombricompostage en ville,

- Mettre en place dans les communes et écoles qui le désirent des équipements collectifs,
- Idem auprès des entreprises et administrations (Haribo, hôpital...),
- Réaliser des animations au sein des déchèteries lors de journées de distribution de compost,
- Réaliser des actions de sensibilisations récurrentes sur les marchés et petits marchés nocturnes des communes...
- Développer les outils de communication exploitables (exposition, mallette pédagogique, jeux...)
- Utiliser la fonction communication de SRE pour étoffer la documentation technique et fournir des articles clés en main,
- S'appuyer sur les associations locales pour relayer l'information sur les marchés,
- Demander à SRE de s'intéresser à la gestion des fermentescibles et au compostage,
- Voir pour mettre en place une unité pédagogique de gestion des fermentescibles sur le site de Vallabrix ou d'Argilliers.
- ...

#### **Réduire significativement les tonnages de déchets collectés par la promotion du recyclage et la réutilisation**

- Développer les projets locaux de Recyclerie,
- Encourager les démarches de mise en place de marchés solidaires,
- Faciliter la collecte des objets réutilisables sur nos déchèteries,
- Promouvoir dans nos outils de communication un message ciblé sur la réutilisation,
- Encourager les associations mais aussi les filières pro à s'organiser,
- Organiser avec SRE une fête du recyclage réutilisation chaque année,
- Créer un challenge sur ce thème avec les écoles.
- ...

#### **Réduire significativement les tonnages de déchets collectés par la modification des outils de pré-collecte**

- Faciliter la connaissance du tri par la mise en place d'affiches ou de magnets dans les cuisines et resserres,
- Distribuer des sacs de pré-collecte afin de faciliter le tri, le stockage temporaire et le transport des emballages à la maison,
- Adosser une logique de proximité pour faciliter la collecte sélective,
- Réduire la taille des conteneurs de collecte afin d'éviter l'effet aspirateur à déchets,
- Retirer d'office l'ensemble des bacs de collecte de 360 litres attribués aux ménages et fournir les matériels correspondants à la nouvelle grille de dotation,
- Puis organiser la même opération sur les 240 sur les exercices 2023 et 2024.
- Définir un volume théorique par habitant afin de contrôler les productions de déchets dans l'habitat vertical,
- Organiser des suivis de collecte afin de ne collecter que ce qui doit l'être,
- Exploiter les capacités de suivi des levées de bacs pour identifier les abus et mettre en place les actions correctives ou sanctions (refus de collecte),
- Assurer un contrôle de gestion sur le suivi des défauts de collecte,
- Mettre en place une prime de performance pour encourager l'évolution des pratiques et des mentalités,
- ...

## **2- Développer le tri**

### **Augmenter significativement le tri par la suppression des zones blanches**

- Intégrer à tout projet d'aménagement ou de lotissement une réelle prise en compte du tri sélectif,
- Examiner avec les maires concernés comment effacer les zones blanches du territoire,
- Communiquer sur les taux de collecte de chaque commune,
- Interdire la mise en place ou le remplacement de colonnes de collecte du seul RESTE,
- Réduire la taille des avaloirs afin de limiter l'absence de tri et ainsi impliquer les professionnels,
- Sensibiliser les professionnels et notamment les restaurateurs sur leurs obligations,
- ...

### **Augmenter significativement le tri par le renforcement et l'adaptation des équipements**

- Adosser autant que faire se peut la collecte sélective avec celle du RESTE afin que le geste de tri soit le plus simple et naturel possible,
- Examiner avec les professionnels concernés les moyens de mise en place du tri dans leurs établissements,
- Réserver aux professionnels l'usage de bacs individuels ou de colonnes enterrées avec trappes gros volumes mais avec enregistrement et facturation des apports, tout en maintenant pour l'instant et sous réserve de la qualité du tri la gratuité de la collecte sélective pour les professionnels,
- Réduire voire éradiquer les bacs de regroupements pour passer sur des corbelles ou colonnes multi flux sur les zones touristiques,
- Le cas échéant mettre auprès des services techniques des colonnes de tri afin que les équipes de nettoyage puissent effectuer du tri/valorisation,
- Renforcer le maillage et adaptation aux périodes estivales
- ...

### **3- Valoriser les déchets le plus en amont possible dans le cadre de projets de performance environnementale**

- Accompagner la démarche de mise en place de Recycleries sur le territoire,
- Développer la non-production de déchets par des logiques de prévention ou de réutilisation dans les services communaux (aide au financement de broyeurs, usage du paillage, du mulching,...)
- Amplifier la valorisation des déchets verts avec pour objectif à atteindre : 2400 T en 2022
- Poursuivre le partenariat scientifique avec les carriers/universités
- Valoriser les branches et refus de dégrillage des déchets verts sous forme de pellet par mise en place de partenariats,
- Rechercher une solution de valorisation des cartons plus éco-responsable
- Développer la collecte des textiles 100 T en 2019, 120 T en 2021, 150 T en 2022.
- Accompagner la motivation des personnels de déchèteries en valorisant l'augmentation de la performance de tri et la réduction du flux de tout venant.
- Mise en place d'une benne éco-mobilier sur Lussan,
- Développer sur les autres services la mise en place de primes de performances
- ...

### **4- Apporter un service complémentaire aux communes**

- Mise en place d'un espace de ressources partagées d'articles thématiques sur les déchets, le tri, la valorisation... afin de faciliter la communication communale,
- Mise en place d'un réseau de ressources techniques afin de permettre la montée en compétence des délégués et référents notamment sur le compostage (réseau compost Occitanie, Amorce, ...)
- Financement ou aide à la formation des référents communaux maîtres composteurs,
- Sensibilisation des scolaires par réalisation et prêt d'expositions itinérantes sur le tri/valorisation,
- Intervention dans les écoles pour sensibiliser les enfants aux gestes de tri,
- Possible participation financière aux visites de sites d'unité de tri, de valorisation ou d'élimination des déchets par les scolaires,
- Fourniture d'un kit composteur collectif pour les écoles, collèges ou mairies souhaitant développer cette action,
- Accompagner le réseau scolaire pour la mise en place de challenges sur des thématiques de tri et/ou valorisation,
- Mise en lien des acteurs et référents locaux ainsi que les associations Eco-citoyennes pour créer des synergies et valoriser les démarches,
- Développement des kits « nouvel arrivant » et mise en place de synergies avec le réseau d'offices de tourisme,
- Aide au financement de caméras vidéo rattachées aux PAV dans le cadre de la lutte contre les incivilités,
- Par dépôts de plainte systématique en cas de déversement d'indésirables dans les colonnes de tri aériennes ou enterrées
- Aide au financement de broyeurs communaux
- Aide au financement des travaux de génie civil des communes pour l'implantation de colonnes enterrées ou semi-enterrées,
- Soutien à la filière équestre et au développement touristique par financement de la collecte hippomobile du verre sur Uzès,
- Aide logistique aux opérations de nettoyage de la garrigue ou Gardon propre,
- Soutien aux communes lors d'opérations exceptionnelles de services aux usagers,
- Conventionnement avec l'association d'un pas vert sur le nettoyage des bords de chaussée,



- Soutien d'associations locales Eco-citoyennes (ARRU, Luluzed, ...),
- En cours de réflexion l'organisation de la collecte des pneumatiques usagés à destination des communes,
- ....

## **16. Actions complémentaires**

---

### **1- Professionaliser les équipes et améliorer l'outil de production.**

- Moderniser l'outil de production,
- Réorganiser les tournées des collectes,
- Poursuivre la montée en compétence des agents,
- Rechercher l'optimisation des services.

### **2- Améliorer l'image et l'attractivité du Sictomu.**

- Par l'amélioration de l'image développée par les équipes du Sictomu,
- Par une amélioration de la qualité de service,
- Par une réelle attention à nos impacts environnementaux,
- Par un service de proximité dédié aux communes,
- Par un effort de communication soutenu.

### **3- Maintenir la démarche de rigueur budgétaire**

- Par la poursuite de la politique de rationalisation de la dépense,
- Par la mise en place de primes de performances,
- Par la sécurisation des recettes.

### **Discussion :**

Le Président, à l'appui d'une présentation détaillée du rapport sur lequel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), a attiré l'attention de l'Assemblée sur quelques points importants, notamment le tonnage des emballages.

En effet, il a été relevé **une augmentation significative des flux collectés au titre des emballages (+ 12.2 % par rapport à 2020 mais surtout de + 34 % par rapport à 2017**. Cette croissance continue au cours des derniers exercices est tout à fait importante d'autant que nous sommes sur un seuil élevé de tonnage avec plus de **32.1 kg par an et par habitant** et que de nombreuses filières professionnelles ou secteurs sont exempts de ce service. Ce qui témoigne d'une croissance structurelle pour ce flux et un coût financier important qu'il convient de maîtriser.

Aussi, il est proposé que soit examinées d'autres modalités de collecte des emballages de façon à rendre plus fluide et plus facile ce tri par nos concitoyens. Le SICTOMU entend ainsi réaliser un test sur quelques communes de collecte en Porte-à-Porte des emballages en substitution d'une tournée de collecte.

Et donc de passer en basse saison à une collecte du reste et une des emballages tous les 15 jours soit en C0.5. Par exemple les semaines paires seraient consacrées à la collecte des ordures ménagères et les semaines impaires à la collecte des emballages. Bien évidemment en haute saison la double collecte serait poursuivie.

Parallèlement cette démarche d'analyse et d'évaluation serait accompagnée d'une démarche sur le compostage de façon à engager une forte réduction des déchets de RESTE.

Monsieur GISBERT, de la commune de la Bastide d'Engras (CCPU), demande si cela concerne tous les emballages alimentaires et/ou tous les cartons.

Il est répondu que la collecte des emballages en Porte-à-Porte concernerait exclusivement les flux relevant de la « colonne jaune ».

Le Président souligne la progression de la valorisation des déchets verts (2 333 Tonnes), notamment pour l'agriculture locale. Cela s'inscrit directement dans une démarche de circuit court, respectueuse de l'environnement. Il s'agit d'une vraie demande qui a représenté en 2021 à 360 000 € d'économies. Quant au résultat de clôture, il est de ce fait à prendre avec mesure et recul, car il s'agit d'un résultat en trompe l'œil sur la

partie exploitation. Il convient donc de poursuivre ces efforts et de favoriser toutes nouvelles actions de valorisation à la source.

Il poursuit ensuite en remerciant les personnels de déchetteries, pour leur implication. Par leur gestion très rigoureuse des sites, la collectivité a pu réaliser 160 000 € d'économies.

Il tient également à témoigner sa reconnaissance aux équipes du SICTOMU et souligner tous les efforts réalisés l'an passé.

C'est donc un résultat de qualité qui a été présenté mais qui n'a pu se concrétiser qu'avec l'implication de chacun.

Le Président a également observé l'essor des ressourceries sur le territoire du SICTOMU (CCPG et CCPU). Notamment l'ARRU dont l'activité a permis de détourner 30 Tonnes de déchets. Ce qui traduit une démarche proactive de valorisation, d'actions de lutte contre le gaspillage, tout autant de bon esprit ou démarches circulaire qu'il convient d'encourager. Ont ainsi été évoqués tous les acteurs, tous les vecteurs de performance et de valorisation permettant de favoriser le tri des déchets.

Le Président rappelle que les dépenses de fonctionnement sont principalement axées sur les couts de traitement. Qu'il y a eu 359 000 € d'économies réalisés sur les déchets verts, 150 000 € sur le tout-venant, 40 000 € pour le verre traité, etc... pour un total de 625 000 €, ce qui représente 1.55 pts de Teom.

Il est ainsi rappelé la présentation des charges liées au traitement des déchets (62878), portant l'attention de l'Assemblée sur les éléments suivants :

Le montant payé à SRE au titre du traitement des déchets est le produit de trois variables : (les tonnages de déchets, les coûts de traitement et la fiscalité additionnelle). Et force est de constater que la situation est très fortement dégradée sur ces trois critères (**augmentation des coûts de traitement de 50 % en 2020, augmentation des tonnages de déchets en 2021 du fait de la pandémie + 1577 tonnes (+7.24%)**) et de la fiscalité additionnelle qui voit le montant de la **TGAP bondir sur 2021 de 25 à 37 € HT/t de déchets**.

Aussi, sans les efforts des personnels et cadres des déchèteries et les stratégies mises en place afin d'engager une valorisation un réemploi et recyclage local, notre dépense de traitement aurait été de **2 966 889 €** soit une dépense de **619 246 € de plus que le montant de la facture** qui nous a été adressé. Ce qui représente une économie équivalente à **1.55 pts de TEOM**.

Ainsi, au titre de l'analyse, **il convient d'ajouter aux 2 347 643.88 €** acquittés auprès de SRE les dépenses complémentaires qu'aurait représenté le traitement des 2 333 tonnes de déchets verts issus des déchèteries et valorisés en amendement organique et représentant 359 000 € de dépenses de traitement , les 150 000 € que représente la valorisation des 967 tonnes de mobiliers extraites pour une grande partie de la benne de tout venant ou encore par exemple les économies de traitement liées à la collecte de 240 tonnes de verre complémentaires en 2021 et représentant, si ces tonnages avaient été enfouis une dépense de 36 960 €...

De fait grâce à cette politique active de valorisation, ce n'est pas moins de 3500 tonnes de déchets nouveaux qui ont été valorisés au cours des dernières années et ce, sans compter nos efforts sur la collecte sélective des emballages, cartons,...qui sont eux aussi de très belle qualité.

Cette approche présente le double avantage de limiter pour nos administrés l'impact financier des hausses des couts de traitement des déchets mais aussi et c'est encore plus important d'engager le SICTOMU dans une démarche encore plus écoresponsable en mettant en place un programme de valorisation et surtout de changement des pratiques.

Concernant les dépenses d'investissements, le Président souligne que chaque année, 1 300 000 € sont consacrés au renouvellement des matériels. Selon sa vision globale, ce ne serait pas une bonne gestion que de recourir à l'emprunt pour renouveler le parc des véhicules. Il préfère conserver une marge d'endettement pour des structures de type « déchetteries » ou des investissements dit « lourds ».

Il faudrait dégager un excédent de 500/600 000 e par an pour rembourser la charge de l'emprunt.

Le Président résume l'année 2021 en ces termes :

- L'augmentation du taux de TEOM à 13,1 % après 6 années successives de baisse et une année de maintien.
- Une évolution du taux de TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) qui est passé de 25 en 2020 à 37 € la tonne et qui atteindra en 2022 45 € la tonne (**pour 10 730 tonnes**) soit plus de **200 000 € d'augmentation de la TGAP en 2 ans ce qui représente 0,5 pt de TEOM**,
- L'accroissement des flux de déchets de 7,24 % lié à une utilisation marquée durant le premier semestre des résidences secondaires,
- De très bons ratios de collecte (PAV, Reste et déchèterie),
- Le maintien, voire la légère baisse de la dépense de traitement payée à SRE grâce aux efforts de valorisation et de détournement des flux de déchets (619 K€ soit 1,55 pts de TEOM),

Le SICTOMU doit consolider toutes ces économies et poursuivre ses efforts de valorisation / prévention afin de réduire drastiquement la part des déchets produits.

En rétrospective, le Président indique que pour la première fois, en 2020, le SICTOMU présentait un déficit global de 235 000 €. Si la collectivité avait continué sur cette pente sans réagir, cela aurait entaché la validité et le devenir de sa structure.

Les coûts de traitement représentent toujours une « menace » qu'il convient de maîtriser. A cet effet le SICTOMU a débuté une sérieuse démarche de valorisation.

La collectivité maintient ainsi son outil de production en le modernisant, en l'adaptant aux besoins des administrés, tout en recherchant l'optimisation des performances.

Elle est d'ailleurs destinée à embrasser de profondes évolutions, pour ne citer que l'obligation des collectes des fermentescibles à venir d'ici décembre 2023.

Le Président confirme sa politique, résolument active de réduction des flux de déchets, pour une performance financière et environnementale.

L'année 2020 aura été marquée par la Pandémie du COVID, et 2021 par les efforts humains de remplacement des agents pendant la période estivale.

L'année 2021 permettait aussi la réflexion sur la modernisation des sites des déchèteries. Celle d'UZES est par exemple contrainte, le site ne peut s'étendre. Il apparaît ainsi nécessaire d'envisager son « déplacement ».

Au-delà de ces situations exceptionnelles, le SICTOMU a su renforcer ses actions, par différentes opérations directement auprès des usagers pour réduire les productions de déchets, récupérer et valoriser des objets, favoriser le tri, plutôt que de recourir par simplicité à l'enfouissement (le compostage, la collecte des monstres sont quelques-uns des exemples que nous pouvons citer).

Il résulte de ce qui précède que le SICTOMU et ses équipes dépassent largement leurs domaines de compétences pour intervenir désormais sur le prisme de la prévention et des changements des pratiques. Le SICTOMU est une collectivité qui sait s'adapter à la transformation des besoins, dans la gestion et la réduction des déchets.

L'objectif, clairement affiché, n'est autre que la réduction des tonnages et la préservation d'un espace valorisé, protégé et porteur d'espoir pour tout le territoire.

Monsieur MEJEAN, de la commune de Fontarèches (CCPU), demande quel serait le montant à investir pour maintenir la capacité de production de la collectivité. En somme, comment est-ce que le SICTOMU prévoit d'améliorer sa performance : cible t'il une action en priorité ou est-ce la somme de plusieurs démarches ?

Il est répondu que le Sictomu ne privilégie pas d'axe unique mais au contraire développe un ensemble de processus d'amélioration sur l'ensemble des thématiques métiers :

Il y a des volets adaptation à la réglementation, modernisation des organisations, évolutions des équipements, développement de partenariats, sensibilisation et communication... il s'agit d'une somme d'actions coordonnées. Ainsi on peut citer pour cette année la géolocalisation, le suivi des facturations, l'optimisation de la qualité des collectes en adaptant le bac sur des volumes plus petits, en développant les colonnes enterrées, ou encore sur les investissements comme le renouvellement des véhicules, la fourniture de composteur etc....

Monsieur MEJEAN demande quelle devrait être la taille du SICTOMU pour bénéficier de la biométhanisation. Le SICTOMU représente une structure bien trop petite pour y prétendre et d'autre part cela relève de la compétence des syndicats de traitement. Le bassin de vie à prendre en considération devrait être de l'ordre de 400/500 000 habitants.

Madame RUFFENACH, de la commune de Bouquet (CCPU), demande si le SICTOMU pourrait aider davantage l'ARRU ou favoriser une récupération immédiate sur le site, de manière à créer un circuit court.

Monsieur LEVESQUE précise que le SICTOMU s'inscrit pleinement dans la démarche recherchée par Mme Ruffenach et qu'un partenariat étroit a été mis en place sur le site de Vallabrix en associant en plus le Centre Social Intercommunal de Saint Quentin. A ce titre, la déchèterie est en passe de devenir un véritable centre de valorisation, qu'il convient de ne pas négliger. Par ailleurs il précise que s'agissant de l'ARRU, le Sictomu est la seule collectivité qui participe financièrement à son activité.

Monsieur DAUTREPPE, de la commune d'Arpeilargues et Aureilhac (CCPU), explique que la CCPU a étudié la possibilité de subventionner l'ARRU mais que la faible évaluation des tonnages détournés ne permettait pas d'assoir et de sécuriser cette participation financière.

Madame RUFFENACH demande si le SICTOMU pourrait adopter cette démarche dans d'autres déchetteries. Il est répondu que le circuit court est effectivement rendu opérationnel sur le site de VALLABRIX mais que celui de LUSSAN, par exemple, n'en a pas la capacité.

Par ailleurs, il convient d'être vigilant sur les modalités de récupération en circuit court, directement par les usagers, qui peuvent être source d'incivilité ou d'abus.

Monsieur GILLES, de la commune de Saint Hilaire d'Ozilhan (CCPG), fait part de son retour d'expérience, notamment par rapport à la démarche entreprise par la ressourcerie du Pont du Gard. Lorsqu'ils étaient en recherche d'un local, ils faisaient les marchés. Les usagers amenaient ce qu'ils avaient et ils pouvaient récupérer sur place, en échange. Toutes ces actions peuvent se décliner sur le territoire.

Monsieur ROUAUD, de la commune de Saint Maximin (CCPU), demande si le terrain voisin (Transguy) de la déchetterie d'UZES ne permettrait pas d'agrandir le site.

Selon toutes vraisemblances, ce serait plutôt l'inverse : la société TRANSGUY serait désireuse de s'agrandir et serait en capacité d'acheter la parcelle de la déchetterie d'UZES.

Monsieur GISBERT, de la commune de la Bastide d'Engras (CCPU), demande quelles actions peuvent être entreprises afin de réduire les dépôts sauvages, sur les voiries communales, de déchets de gravats, de meubles.

Il est répondu que le SICTOMU développe tout ce qui est possible pour sensibiliser les administrés, mais que certaines actions relèvent du pouvoir de police des Maires. Pour les accompagner dans cette démarche, le SICTOMU aide à l'acquisition des dispositions de systèmes de vidéo-protection.

Monsieur GISBERT fait observer que la commune peut enlever les déchets pour les porter en déchetterie. Cependant, ces déchets ne sont pas totalement triés, ramassés en « vrac » et que cela génère indirectement un coût pour les déchetteries.

Il est reconnu que chacun devait agir au mieux et que la démarche des changements des pratiques du SICTOMU est bien active et a déjà donné des résultats plus qu'encourageants.

**A l'unanimité, L'Assemblée Délibérante prend acte de la tenue des débats et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire**

## SECONDE PARTIE / Examen des projets de délibérations

### Finances - Marchés

#### 1. Information sur les décisions prises par le Président en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Rapporteur : M. Frédéric LEVESQUE, Président

##### Exposé :

VU l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,  
CONSIDERANT la délibération n°28-2020-09-29 du Comité syndical du 29 septembre 2020,

Il s'agit pour le Président de rendre compte à l'assemblée délibérante des décisions qu'il a prises sur le fondement de la délégation de pouvoirs qui lui a été consentie.

##### Décisions :

###### Décision n°1/22 :

D'ester en justice dans le cadre d'un contentieux déposé devant le tribunal administratif de NIMES.  
Le cabinet de Maître AUDOUIN Philippe, Avocat, sis 18, rue Auguste Comte, 34000 MONTPELLIER est chargé de la défense des intérêts du SICTOMU dans ce dossier référencé n°2200233-2 auprès du greffe.

###### Décision n°2/22 :

A l'issue de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par la délibération n°8-2021, le SICTOMU décide de retenir l'offre de projet Photovoltaïque proposée par la société OPALE ENERGIES NATURELLES, sise 17 rue du stade, 25 660 FONTAIN.

Ce projet porte sur la réalisation, d'une part d'une centrale au sol sur le site de l'ancienne décharge (centre d'enfouissement technique) du SICTOMU et d'autre part, d'ombrières sur les parkings VL et PL. Toutes ces zones sont répertoriées au siège du SICTOMU, quartier bord nègre à Argilliers.

Le loyer perçu par la collectivité est estimé à 10 900 € annuel pour les deux réalisations (9 000 euros par an pour la centrale et 1 900 € par an pour les ombrières), pour une durée de 30 ans à compter de la mise en service de ces deux équipements.

A titre informatif, l'Assemblée délibérante est informée que ce projet photovoltaïque est soumis à l'impôt forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER), ce qui représenterait un montant estimatif de 2 870 € par an pour le Département du Gard et la même somme pour la communauté de communes dont relève l'implantation de ces équipements (centrale et ombrières).

Il est rappelé qu'une seconde délibération autorisera le Président à conclure une convention d'occupation temporaire et/ou constitutive de droits réels à l'issue de l'AMI

Point acté

## 2. Approbation du Compte de Gestion 2021

Rapporteur : M. Frédéric LEVESQUE, Président

### Exposé :

L'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par la Trésorière Principale d'Uzès, Receveur du Syndicat.

Le Compte de Gestion du Receveur comprend toutes les opérations constatées au titre de la gestion du syndicat pendant l'exercice budgétaire passé.

Le Compte de Gestion établi est conforme au Compte Administratif du Syndicat.

### Délibération :

Examiné en Commission des Finances le 24 février 2022 et en Bureau le 01 mars 2022.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion,

CONSIDERANT le Compte de Gestion dressé par le Receveur,

Le Président **PROPOSE** au comité syndical :

- De constater que les chiffres qui apparaissent au Compte de gestion sont identiques à ceux du Compte Administratif 2021 ;
- De déclarer que le Compte de gestion pour l'exercice 2021, dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes ;
- D'accepter le Compte de gestion 2021.

*Document joint – Extrait du Compte de gestion*

**Adopté à l'unanimité**

## 3. Approbation du Compte Administratif 2021

Rapporteur : M. Frédéric LEVESQUE, Président

### Exposé :

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité syndical **élit un Président de séance pour ce point**, étant précisé que le Président du SICTOMU peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

### Délibération :

*Examiné en Commission des Finances le 24 février 2022 et en Bureau le 01 mars 2022*

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1, L.5211-2, L.2121-31, L.2122-21 et R.2342-1 et suivants,

CONSIDERANT que le Président, Monsieur Frédéric LEVESQUE, s'est retiré pour laisser la présidence à un **Président de séance, pour le vote du Compte Administratif**,

CONSIDERANT l'approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2021 lors de la même séance du Comité syndical,

Le Président de séance **PROPOSE** :

- De constater l'identité de valeurs avec les indications du Compte de gestion ;
- D'approuver et d'arrêter le Compte administratif 2021, lequel peut se résumer de la manière suivante

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	- €	1 329 073,59 €	- €	1 800 000,00 €	- €	3 129 073,59 €
Opérations de l'exercice	1 048 702,91 €	945 824,84 €	6 402 873,34 €	6 905 835,30 €	7 451 576,25 €	7 851 660,14 €
<b>TOTAUX</b>	1 048 702,91 €	2 274 898,43 €	6 402 873,34 €	8 705 835,30 €	7 451 576,25 €	10 980 733,73 €
Résultats de clôture	- €	1 226 195,52 €	- €	2 302 961,96 €	- €	3 529 157,48 €
<b>RESULTAT CLOTURE</b>					- €	3 529 157,48 €
Restes à réaliser	486 998,38 €	€			486 998,38 €	€
<b>TOTAUX CUMULES</b>	1 535 701,29 €	2 274 898,43 €	6 402 873,34 €	8 705 835,30 €	7 938 574,63 €	10 980 733,73 €
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>	- €	739 197,14 €	- €	2 302 961,96 €	- €	3 042 159,10 €

- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

*Document joint – Extrait du Compte Administratif*

#### **Observations :**

Le Président s'est retiré pour le vote, après l'élection de Monsieur BONNEAU en tant que Président spécial de séance.

**Adopté à l'unanimité**

#### **4. Affectation du résultat**

Rapporteur : M. Frédéric LEVESQUE, Président

#### **Exposé :**

Le compte administratif dresse les résultats de l'exécution budgétaire de l'année 2021. Il y a lieu d'affecter le résultat constaté, de manière notamment à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement.

#### **Délibération :**

*Examiné en Commission des Finances le 24 février 2022 et en Bureau le 1<sup>er</sup> Mars 2022*

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants fixant les règles de l'affectation des résultats,

CONSIDERANT l'instruction budgétaire et comptable M14,  
CONSIDERANT l'approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion de l'exercice 2021 lors de la même séance du Comité syndical,

Le Président de séance **PROPOSE** :

- De constater les 1 226 195,52 € d'excédent du résultat de clôture de la section d'investissement et les 2 302 961,96 € d'excédent du résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2021.
- De procéder à l'affectation du résultat constaté au Compte Administratif 2021:
  - o Affecter les 2 302 961,96 € d'excédent du résultat définitif de la section de fonctionnement comme suit :

- 1 887 145.08 € au compte 002 en recette de fonctionnement
- 415 816.88 € au compte 1068 en recette d'investissement
- De reporter les 1 226 195.52 € du résultat de clôture de la section d'investissement au chapitre 001 « solde d'exécution de N-1 en recette d'investissement ».

**Adopté à l'unanimité**

## Exploitation - Prévention

### 5. Mise à disposition de lombricomposteurs

Rapporteur : M. Frédéric LEVESQUE, Président  
Examiné en Réunion de Bureau du 01<sup>er</sup> mars 2022.

#### Délibération :

Par délibération n°7-2019, le SICTOMU organisait la mise à disposition de composteurs, et l'actualisait en novembre dernier par délibération n°31-2021-11-23.

Considérant l'objectif réglementaire de généralisation de tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs, au 31 décembre 2023

Considérant qu'il convient de renforcer et d'encourager les actions dans le domaine de la prévention des déchets,

Considérant qu'afin de répondre aux besoins des élus, et de favoriser le développement de ces systèmes, il est apparu opportun de **diversifier les solutions de valorisation des déchets alimentaires**, de compléter les précédentes actions entreprises de compostage individuel ou collectif et ainsi de proposer aux administrés du territoire du SICTOMU l'acquisition d'un lombricomposteur,

Considérant que l'usage de lombricomposteurs apparaît comme une solution applicable aux résidences en **appartements**, qui apporte les mêmes avantages que le compostage de jardin pour les habitats individuels, et aux foyers en habitat collectif **n'ayant pas accès aux solutions de compostage collectif**, ou encore aux foyers **ne possédant pas d'espace extérieur convenable pour se doter d'un composteur classique**,

Considérant que le SICTOMU souhaite poursuivre ses démarches d'encouragement et ainsi soutenir les investissements d'équipements des particuliers.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de se déterminer sur les modalités et conditions d'acquisition d'un lombricomposteur, de la manière suivante :

- Déterminer le prix de vente d'un lombricomposteur (**dans la limite des stocks disponibles et des crédits inscrits au budget**), dont les références et le modèle figurent en annexe de la présente délibération, aux administrés du territoire SICTOMU au **montant de 35 € TTC (vers spécifiques non fournis avec l'équipement)**.
- Poursuivre les actions de communication et de sensibilisation pour la mise en œuvre de ce projet
- Dire que l'usage de lombricomposteurs est, à ce jour, réservé :
  - aux résidences en appartements,
  - aux foyers en habitat collectif n'ayant pas accès aux solutions de compostage collectif,
  - ou encore aux foyers ne possédant pas d'espace extérieur
- De développer et d'engager toutes actions de communication, de signer tout acte y afférent, nécessaires au bon fonctionnement et à la bonne exécution de ce projet.
- De dire que les crédits nécessaires sont disponibles et seront inscrits au budget

- *Guide utilisation – modèle de Lombricomposteur fourni par le Sictomu*

**Adopté à l'unanimité**



## **6. Revalorisation de la Prime d'Intéressement à la Performance Collective des Services (PIPES)**

Rapporteur : M. Frédéric LEVESQUE, Président

*Examiné en Commission Déchetteries du 24 février 2022 et en Réunion de Bureau du 01<sup>er</sup> mars 2022.*

### Contexte :

Par délibération n°09-2021, la collectivité mettait en place la prime d'intéressement à la performance collective des services (PIPES), pour le groupe de services : **déchetteries et moyens techniques (responsable(s) + agents)**.

Au regard des premiers retours satisfaisants sur les indicateurs de mesures, il convient de renforcer la motivation de ces personnels tout en poursuivant les efforts d'amélioration de la qualité du service public rendu.

**Ceci s'opérant par la revalorisation du montant annuel de la PIPES, pour atteindre le montant maximal de 200 euros selon les objectifs atteints.**

Les autres dispositions de la délibération n°09-2021 demeurent inchangées.

### Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-624 du 3 mai 2012 pris en application de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et fixant les modalités et les limites de la prime d'intéressement à la performance collective des services dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics,

Vu le décret n° 2012-625 du 3 mai 2012 fixant le plafond annuel de la prime d'intéressement à la performance collective des services dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics,  
Vu les décrets n°2019-1261 et n°2019-1262 du 28 novembre 2019 modifiant les modalités de la prime d'intéressement à la performance collective des services ainsi que son plafond annuel,

Vu la circulaire du 22 octobre 2012 relative à la mise en place d'une prime d'intéressement à la performance collective des services dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics,

Vu la saisine du comité technique,

Vu la délibération n°09-2021-03-04 instaurant une prime d'intéressement à la performance collective des services (PIPES),

CONSIDERANT que conformément à l'article 1er du décret n° 2012-624 modifié, dans les collectivités territoriales ou les établissements publics en relevant, l'assemblée délibérante a la possibilité de créer, après avis du comité technique, une prime d'intéressement à la performance collective des services,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante de :

- déterminer les services (ou groupes de services) bénéficiaires de cette prime,
- fixer les objectifs à atteindre et les types d'indicateurs à retenir, pour une période de six ou douze mois consécutifs,

- fixer le montant maximal de la prime d'intéressement à la performance collective des services susceptible d'être attribuée aux agents concernés, au titre de l'une des périodes ci-dessus mentionnées, et, dans la limite d'un plafond annuel fixé par décret (600 euros selon le décret en vigueur du 28 novembre 2019), le montant individuel maximal susceptible d'être alloué aux agents

CONSIDERANT qu'il appartiendra à l'autorité territoriale, après avis du comité technique, de fixer les résultats à atteindre et les indicateurs retenus, ainsi que de constater, à l'issue de la ou des périodes visées, si les résultats ont été atteints. Au regard de ces derniers et dans la limite du plafond défini par la présente délibération, l'autorité territoriale fixera le montant individuel de la prime à verser pour chaque service (ou groupe de services).

CONSIDERANT les premiers retours satisfaisants sur les indicateurs de mesures sur l'année écoulée, il convient de renforcer la motivation de ces personnels tout en poursuivant les efforts d'amélioration de la qualité du service public rendu.

**CONSIDERANT la nécessité de revaloriser le montant annuel de la PIPCS, pour atteindre le montant maximal de 200 euros selon les objectifs atteints.**

CONSIDERANT que les autres dispositions de la délibération n°09-2021-03-04 demeurent inchangées.

**Le Président propose au comité syndical de revaloriser le montant maximal annuel de la PIPCS, de la manière suivante :**

Dispositif d'intéressement à la performance collective pour le <u>groupe de services</u> : <b>Déchèterles et moyens techniques (agents et responsables)</b> Période de référence : du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre (12 mois d'une année civile)			
Objectif(s) du groupe de services	Indicateurs de mesure	Montant maximum	
Augmentation du taux de valorisation des déchets déposés en déchèteries	Suivi des tonnages pour l'année écoulée	200 € / an*	
<b>* Montant gradué en fonction des taux de valorisation observés :</b>			
Montant	Ratio tonnage « Tout Venant » sur le tonnage total déchèteries (hors tonnages gravats) < 21 %	Mobilier Augmentation du tonnage de 10 % par rapport au tonnage 2021	Ensemble (bois, cartons, métaux, DMS) Atteindre + 3.5 % au global de tonnage, par rapport à 2021
0 €		✓	✓
50 €	✓		
100€	✓	✓	
200€	✓	✓	✓
<b>Ces seuils à atteindre seront réajustés chaque année, sans nouvelle délibération. Les agents en seront informés par note de service interne.</b>			

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au : 1<sup>er</sup> avril 2022 (pour un premier versement au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2023).

Les autres dispositions de la délibération n°09-2021-03-04 demeurent inchangées.

Les agents, bien que déjà sensibilisés à ces objectifs inhérents à leur poste, ont bénéficié d'un premier bilan depuis la mise en place de la PIPCS en 2021 et ont été informés des indicateurs de mesures sur la nouvelle période de référence du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

**Adopté à l'unanimité**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

A Argilliers, le 17 mars 2022

Le Secrétaire de séance,

Philippe ROUVIER-COROUGE

